

RAPPORT ANNUEL 2025

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025.....	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Mot du gérant.....	6
Autres informations	9
Pourcentage OPC interne.....	12
ETATS FINANCIERS.....	13
DIC PRIIPS	44
REPORTING DECEMBRE	60
ANNEXE SFDR	149

Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 12/04/2024

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 8 ans

FORME JURIDIQUE : FCPR

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FCR20240009

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 6

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 25,61 M€

> **Actif net de la part A1 :** 21,32 M€
Valeur liquidative de la part A1 : 1 066,010 €
+ haut sur 12 mois : 1 068,710 €
+ bas sur 12 mois : 1 026,260 €

> **Actif net de la part A2 :** 1,43 M€
Valeur liquidative de la part A2 : 105,020 €
+ haut sur 12 mois : 105,290 €
+ bas sur 12 mois : 101,110 €

> **Actif net de la part A3 :** 2,55 M€
Valeur liquidative de la part A3 : 101,890 €
+ haut sur 12 mois : 102,150 €
+ bas sur 12 mois : 98,090 €

> **Actif net de la part A4 :** 0,16 M€
Valeur liquidative de la part A4 : 103,690 €
+ haut sur 12 mois : 103,950 €
+ bas sur 12 mois : 99,820 €

> **Actif net de la part A5 :** 0,16 M€
Valeur liquidative de la part A5 : 103,850 €
+ haut sur 12 mois : 104,110 €
+ bas sur 12 mois : 99,980 €

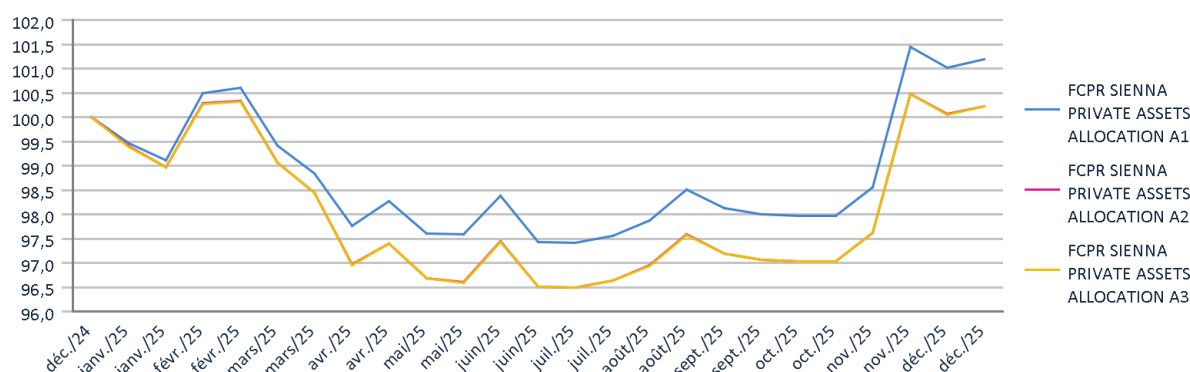
FREQUENCE DE VALORISATION : Bi-Mensuelle

VALORISATEUR : BNP PARIBAS FUND SERVICES

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



La part A4 du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.
La part A5 du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A1	1,19
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A2	0,23
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A3	0,23

1 an

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A1	1,19
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A2	0,23
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A3	0,23

1 an

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A1	1,19
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A2	0,23
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A3	0,23

2025

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	4,76
Ratio de Sharpe	-0,22

1 an



Mot du gérant

I - Messages clés

- Le FCPR a fait preuve de résilience en 2025 et termine l'année en performance légèrement positive (parts A2/A3) malgré :
 - Une forte dépréciation du dollar face à l'euro qui a pénalisé les actifs exposés à la devise,
 - Les frais de gestion des fonds non cotés, calculés sur le montant souscrit pendant la période d'investissement.
- Le déploiement de la poche non cotée progresse en 2025 et présente une diversification significative en termes d'actifs sous-jacents (>60),
- La création de valeur s'accélère, avec une progression notable du MOIC brut moyen en devise locale sur la poche non cotée,
- En conséquence, la courbe en J reste neutralisée à date à l'échelle du véhicule.

II – Rétrospective 2025 et perspectives 2026

Au 31 décembre 2025, l'actif net du FCPR s'établit à 25,6mn€ dont la répartition actuelle est de 73% en actifs non cotés et 27% en actifs listés & disponibilités.

La poche non cotée du FCPR Sienna Private Assets allocation est à ce jour engagée à hauteur de 50mn€ dans 8 stratégies non cotées aux profils complémentaires. Le véhicule est engagé à hauteur de 24% dans des stratégies d'Infrastructures et 76% dans des fonds de Private Equity et affiche une ventilation homogène à la maille inférieure en termes de stratégies Private Equity (10% de Growth, 32% de Co-investissements, 20% de Buyout et 14% de Secondaire). Au total, la poche non cotée présente une forte diversification avec une exposition à plus de 60 actifs à date, hors fonds Alpinvest ASF VIII qui offre par nature une exposition à des centaines de sociétés.

Conformément à notre philosophie d'investissement, le portefeuille est majoritairement composé de fonds primaires (7 lignes sur 8), sélectionnés pour leur potentiel de création de valeur et leur espérance de rendement supérieure à long terme, la stratégie de secondaire étant mobilisée de manière complémentaire comme outil tactique de gestion de portefeuille.

Pour limiter la courbe en J (impact des frais en période d'investissement), les profils *late primaries* ont été privilégiés, à l'image des 4 derniers investissements réalisés (Ciclad 7, 21 Invest France VI, EQT Infra VI, Alpinvest ASF VIII).

Enfin, il est à noter que les parts A2 et A3 terminent l'année 2025 en performance légèrement positive (+0,23%) et ce malgré i) une forte contribution négative liée à la dépréciation du dollar face à l'euro, de l'ordre de 13% sur l'année, dans un contexte où l'exposition géographique du FCPR hors Europe est significative et ii) l'impact des frais de gestion des fonds sous-jacents dont l'effet est magnifié car calculé sur le montant souscrit et non déployé durant la période d'investissement. Si l'évolution du cours EURUSD reste imprévisible dans un environnement macroéconomique et géopolitique incertain, l'impact des frais de gestion sur la performance tend à diminuer à mesure que les fonds sous-jacents progressent dans leur déploiement. Ces frais grevaient ~5% de performance sur une taille d'actif net de 15mn€ et désormais ~3% sur un actif net qui dépasse les 25mn€, grâce à un taux d'appel moyen par fonds qui s'approche des 40% à fin décembre.

La performance des fonds sous-jacents a été particulièrement solide en 2025, avec une progression moyenne du MOIC portefeuille supérieure à 0,1x sur les 8 fonds en devises locales entre les chiffres de Q3 2024 et ceux de Q3 2025 qui sont les références à utiliser pour juger de l'année calendaire, et ce malgré la dilution afférente aux nouveaux investissements, valorisés à 1x. La bonne surprise vient d'Unigestion Direct III, où la première cession d'envergure a eu lieu avec TecVia, l'un des principaux fournisseurs pan-européens de contenus numériques et de solutions logicielles destinés à la formation au permis de conduire et à la formation des conducteurs professionnels, pour un multiple de sortie supérieur à 4x. Cette cession souligne la prime à la qualité dans un contexte de liquidité réduite pour le Private Equity.



En termes de perspective, le portefeuille reste bien orienté pour 2026, avec des gérants qui devraient accélérer leur déploiement. L'allocation du *seed money* s'étant achevée en 2025, la création de valeur devrait se poursuivre en 2026 sur le portefeuille existant, la majorité des fonds en portefeuille étant des millésimes 2022 et 2023.

Les thématiques à l'étude se concentrent actuellement sur les fonds de Private Equity européens et notamment français pour ainsi renforcer l'engagement du FCPR eu égard de la loi Industrie Verte et davantage limiter l'impact du change.

A noter, la prise de participation minimale (100k€) en décembre afin de prendre date dans le fonds evergreen Goldman Sachs European Credit, fonds de dette privée semi-liquide avec comme usage le pilotage et l'optimisation des liquidités sur un horizon plus long.

III - Actualité des fonds sous-jacents

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€) : Le fonds de Co-investissement UD III (vintage 2022) permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse. Au 30.09.2025, le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61%. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10% du portefeuille). Outre la cession de TecVia au Q4 2025, la performance du portefeuille est également tirée par Bradford, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis. Ainsi, le MOIC brut portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x.

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn) : A l'instar d'UD III, Blackrock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing. Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière. A fin septembre, le fonds est déployé à environ 46% sur un total de 14 lignes. Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Ciclad 7 (LBO, 5mn€) : Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une coloration française au portefeuille du FCPR. Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...). En conséquence, le gérant obtient des prix d'acquisitions attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/Ebitda moyen à l'entrée autour de 6x. Le fonds, est actuellement appelé à 33% à fin décembre et a investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e., Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile. Au global, la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

21 Invest France VI (LBO, 5mn€) : Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement. 21 Invest, à l'inverse, se concentre uniquement sur 4 secteurs [i.e.tech/logiciels](#), services aux entreprises, santé et éducation en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés. Le fonds est actuellement appelé à 49% et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière. Compte tenu de la performance embarquée, 21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.



Nordic Alpha II (Growth, 5mn€) : NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0). Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : AgroTech / FoodTech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité. Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie. Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026 (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée. La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€) : Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie d'une plateforme intégrée de plus de \$85Mds d'AuM qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle. ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+LPs. Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market). A fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led). ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70%), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30%). Le MOIC de la poche euros s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€) : EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe

130+ professionnels. La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures. Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie. Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres. Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

GIP V (Infrastructure, \$7mn) : GIP est l'un des plus gros gérants d'infrastructures au niveau mondial avec environ \$180Mds d'actifs sous gestion. GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et compte investir dans 10 à 15 actifs d'infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds par transaction à travers 4 secteurs principaux : Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital. Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE. GIP V est donc un fonds d'Infrastructure complémentaire à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap. Au 30 septembre, le portefeuille du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15%, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation. GIP V affiche un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- Le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- Le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- Le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- La rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- Le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 19,18% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement à Risques FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 17 mois et 26 jours clos le 31 décembre 2025

Fonds Commun de Placement à Risques

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement à Risques FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 17 mois et 26 jours clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION constitué sous forme de fonds commun de placement à risques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 5 juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 03/09/2026 19:29:52

Séverine Ernest
Associée

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Bilan Actif

(en €)

	Exercice clos le 31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)¹	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	23 634 960,19
OPCVM	4 910 065,80
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	18 724 894,39
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous Total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	23 634 960,19
Créances et comptes d'ajustement actifs (3)	72 975,60
Comptes financiers (4)	2 021 647,26
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II¹	2 094 622,86
Total Actif I+II	25 729 583,05

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Bilan Passif

(en €)

Exercice clos le
31/12/2025

Capitaux propres :

Capital	24 202 399,35
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 403 002,24

Capitaux propres I : 25 605 401,59

Passifs de financement II -

Capitaux propres et passifs de financement (I+II) 25 605 401,59

Passifs éligibles :

Instruments financiers (A) -

Instruments financiers à terme (B) -

Emprunts (C) -

Autres passifs éligibles (D) -

Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D -

Autres passifs :

Dettes et comptes d'ajustement passifs 124 181,46

Concours bancaires

Sous-total autres passifs IV 124 181,46

Total Passifs : I+II+III+IV 25 729 583,05

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Compte de résultat

(en €)

Exercice clos le
31/12/2025

Revenus financiers nets

Produits sur opérations financières

Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	21 182,75

Sous-total Produits sur opérations financières 21 182,75

Charges sur opérations financières

Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-84,42

Sous-total charges sur opérations financières -84,42

Total Revenus financiers nets (A)

21 098,33

Autres produits :

Frais pris en charge par l'entreprise	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	80 000,00

Autres Charges :

Frais de gestion de la société de gestion	-499 152,48
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-1,20

Sous total Autres produits et Autres charges (B) -419 153,68

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A+B

-398 055,35

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)

-201 472,19

Sous-total Revenus nets I = C + D

-599 527,54

Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :

Plus et moins-values réalisées	1 251 911,45
Frais de transactions externes et frais de cession	-43,69
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-

Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E 1 251 867,76

Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F

-32 043,24

Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F

1 219 824,52

Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :

Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	573 408,56
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	9 476,02

Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	582 884,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	199 820,68
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	782 705,26
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III - IV - V	1 403 002,24

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Caractéristiques et activités

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du CMF, l'actif du Fonds doit être constitué, pour cinquante pour cent (50%) au moins, de titres associatifs, de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés, ou donnant accès au capital de sociétés, qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers ou, par dérogation à l'article L. 214-24-34 du CMF, de parts de SARL ou de sociétés dotées d'un statut équivalent dans l'État où elles ont leur siège social (le Quota Juridique).

L'actif du Fonds peut également comprendre :

(i) dans la limite de quinze pour cent (15%), les avances en compte courant consenties pour la durée de l'investissement réalisé, à des sociétés dans lesquelles le Fonds détient au moins cinq pour cent (5%) du capital. Ces avances sont prises en compte pour le calcul du Quota Juridique lorsqu'elles sont consenties à des sociétés remplissant les conditions pour être retenues dans le Quota Juridique ; ou

(ii) des droits représentatifs d'un placement financier dans une entité d'investissement constituée dans un État membre de l'OCDE dont l'objet principal est d'investir directement ou indirectement dans des sociétés dont les titres de capital ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers. Ces droits sont retenus pour le calcul du Quota Juridique à concurrence du pourcentage d'investissement direct de l'actif de l'entité concernée dans les sociétés éligibles au Quota Juridique.

Tableau des éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

	en (€)	en (€)	en (€)	en (€)	en (€)
	Exercice clos le 31/12/2025	-	-	-	-
Actif net	25 605 401,59	-	-	-	-
A1					
Engagement de souscription (montant global)	20 000 100,00	-	-	-	-
Montant libéré	20 000 100,00	-	-	-	-
Répartitions d'actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu (y compris des acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur les plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Nombre de parts	19 995,67	-	-	-	-
Valeur liquidative	1066,01	-	-	-	-
Actif net A1	21 315 701,12	-	-	-	-
A2					
Engagement de souscription (montant global)	1 401 859,79	-	-	-	-
Montant libéré	1 401 859,79	-	-	-	-
Répartitions d'actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu (y compris des acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur les plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Nombre de parts	13 590,13	-	-	-	-
Valeur liquidative	105,02	-	-	-	-
Actif net A2	1 427 338,37	-	-	-	-
A3					
Engagement de souscription (montant global)	2 466 744,81	-	-	-	-
Montant libéré	2 466 744,81	-	-	-	-
Répartitions d'actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu (y compris des acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur les plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Nombre de parts	25 036,68	-	-	-	-
Valeur liquidative	101,89	-	-	-	-
Actif net A3	2 551 045,82	-	-	-	-
A4					
Engagement de souscription (montant global)	150 000,00	-	-	-	-
Montant libéré	150 000,00	-	-	-	-
Répartitions d'actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu (y compris des acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur les plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Nombre de parts	1 500,00	-	-	-	-
Valeur liquidative	103,69	-	-	-	-
Actif net A4	155 535,84	-	-	-	-
A5					
Engagement de souscription (montant global)	150 000,00	-	-	-	-
Montant libéré	150 000,00	-	-	-	-
Répartitions d'actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu (y compris des acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur les plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Nombre de parts	1 500,00	-	-	-	-
Valeur liquidative	103,85	-	-	-	-
Actif net A5	155 780,44	-	-	-	-

⁽¹⁾ Montant global (et non par part) pour la catégorie de parts considérée

La capitalisation unitaire par catégorie de parts n'apparaîtra pas

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2020-07 modifiant le règlement ANC n°2022-03 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La durée de l'exercice est de 17 mois et 26 jours. La durée d'un exercice comptable du Fonds est de 12 mois (l'Exercice Comptable). Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier Exercice Comptable commence à la Date de Constitution (05/07/2024) et se termine le 31 décembre 2025.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AU COURS DE L'EXERCICE

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant);

- Image fidèle comptabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

1- PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION DES ACTIFS

En vue du calcul de la valeur liquidative des parts du Fonds, la Société de Gestion procède à l'évaluation de l'Actif Net du Fonds à la moitié (i.e. au quinzième jour du mois concerné) et à la fin de chaque mois. Pour le calcul de l'Actif Net, les instruments financiers et valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement, par le Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque tel que mis à jour par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation).

Les instruments financiers cotés sur un marché, pour lesquels un cours de marché est disponible, sont évalués selon les critères suivants :

- les instruments financiers français admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours demandé (last quoted closing price) constaté sur le marché réglementé où ils sont négociés, au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ;
- les instruments financiers étrangers admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours demandé (last quoted closing price) constaté sur le marché réglementé s'ils sont négociés sur un marché réglementé français au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du dernier cours demandé constaté sur leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation ;
- les instruments financiers négociés sur un marché qui n'est pas réglementé, sur la base du dernier cours demandé (last quoted closing price) pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif, c'est-à-dire s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et de manière régulière, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normales. Dans le cas contraire, la valorisation sera réalisée via un modèle de valorisation interne.

Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif, c'est-à-dire s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et de manière régulière, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normales. Dans le cas contraire, la valorisation sera réalisée via un modèle de valorisation interne.

Les parts ou actions détenues via les Fonds du Portefeuille sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, ajustée des appels de fonds et distributions intervenus depuis la date d'établissement de la dernière valeur liquidative. La Société de Gestion peut toutefois opérer une révision à chaque Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues au travers des Fonds du Portefeuille, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

2-METHODE SUIVIE POUR LA COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENU FIXE

La méthode suivie pour la comptabilisation des valeurs à revenu fixe est celle des produits ENCAISSES.

3-POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les montants des produits de cession du fonds feront l'objet d'une capitalisation.

Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds suivant les modalités exposées à l'Article 6.4 du Règlement.

Conformément à la loi :

- le résultat du Fonds comprend le revenu net, les plus-values et moins-values réalisées nettes de frais et les plus-values et moins-values latentes nettes ; et
- le revenu net du Fonds relatif à un Exercice Comptable est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, commissions, dividendes, rémunérations prévues à l'article L. 225-45 du Code de commerce (i.e., jetons de présence) et tous autres produits relatifs aux actifs constituant le portefeuille du Fonds et diminué de tous frais, y compris les frais de gestion et des charges financières.

Conformément à l'article L. 214-24-51 du CMF, le montant distribuable est égal :

- au revenu net augmenté s'il y a lieu du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'Exercice Comptable clos ; et
- aux plus-values réalisées nettes de frais, diminuées des moins-values nettes de frais réalisées, durant l'Exercice Comptable, augmentées des plus-values nettes de même nature réalisées au cours des Exercices Comptables précédents qui n'auraient pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des revenus.

Le compte « report à nouveau » enregistre le solde du montant distribuable non réparti au titre de l'Exercice Comptable clos. À la clôture de l'Exercice Comptable, le revenu net est majoré ou diminué du solde de ce compte.

Tous les montants générés par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation.

DISTRIBUTION DES PRODUITS DE CESSIION

Les montants des produits de cession du fonds feront l'objet d'une capitalisation.

Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs sauf pendant la période de préliquidation et/ou de liquidation du Fonds suivant les modalités exposées à l'Article 6.4 du Règlement.

4 -Droits attachés aux parts

Toutes les distributions effectuées par le Fonds seront allouées pari passu au sein d'une même catégorie de Parts, compte tenu de leur montant respectif libéré, après prise en charge et en compte des frais et dettes du Fonds, y compris la Commission de Gestion (selon le taux applicable à la catégorie de Parts concernée). Plus particulièrement, les attributions (sous quelque forme que ce soit, par voie de distribution ou de rachat de Parts) en numéraire effectuées en cours de vie du Fonds ou au moment de sa liquidation, seront employées à désintéresser les Porteurs proportionnellement au nombre de chaque catégorie de Parts détenues. La Société de Gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des Porteurs d'une même catégorie de Parts du Fonds.

5-FRAIS DE GESTION ET FRAIS DIVERS

- REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION (COMMISSION DE GESTION) :
- La Société de Gestion perçoit, à titre de rémunération de sa gestion du Fonds (la Commission de Gestion) :
- pour les Parts A1 : une commission annuelle au taux de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) TTC ;
- pour les Parts A2 : une commission annuelle au taux de deux pour cent (2,0%) TTC.
- pour les Parts A3 : une commission annuelle au taux de deux pour cent (2,0%) TTC.
- Pour les parts A4 : une commission annuelle au taux de zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75%) TTC
- Pour les Parts A5 : une commission annuelle au taux de deux pour cent (2,0%) TTC

La société de gestion a abaissé la commission annuelle applicable à l'ensemble des parts, la fixant à 0,50 % TTC.

- Commission de Surperformance
- Le Fonds ne prélève pas de commission de surperformance.

- Frais de fonctionnement à la charge du Fonds :
- rémunération du Commissaire aux Comptes : les honoraires du Commissaire aux Comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et les organes compétents de la Société de Gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.;
- rémunération du Commissaire aux Comptes : les honoraires du Commissaire aux Comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et les organes compétents de la Société de Gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.;
- rémunération du Délégué Administratif et Comptable
- rémunération du Dépositaire s'agissant des services relatifs à la tenue du passif ;
- les frais juridiques et fiscaux, les frais de tenue de comptabilité, les frais d'étude et d'audit, les frais de contentieux, les frais de publicité, les frais d'impression, les frais bancaires (y compris les intérêts financiers sur les facilités de trésorerie pourraient être accordés au Fonds), étant précisé que le Fonds ne sera pas responsable des dépenses liées aux frais généraux et à la comptabilité de la Société de Gestion qui doivent être payés par la Société de Gestion, y compris les rémunérations et remboursements de frais payés à leurs employés, les dépenses de loyer et d'utilisation des services public ;
- les frais d'assurance (commissions ou primes).

Le total des frais divers susvisés ne pourra excéder annuellement un montant égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) TTC du Montant Total des Souscriptions réalisées dans le Fonds à la date de calcul considérée.

- FRAIS DE CONSTITUTION
- Le Fonds supportera l'intégralité des frais encourus dans le cadre de sa création, de sa structuration, de sa commercialisation et de sa promotion (les Frais de Constitution) y compris (sans que cette liste ne soit limitative) : les frais juridiques, fiscaux et comptables, les frais de commercialisation et de promotion (y compris les frais d'impression et les frais postaux), les frais de déplacement, les honoraires de consultants et d'audit ainsi que les frais de mise en place des conventions avec les prestataires du Fonds.
- Le total des Frais de Constitution susvisés sera facturé dans la limite d'un montant de cent mille (100.000) Euros (TTC). Les frais de constitution du Fonds pourront être amortis comptablement sur une durée maximale de cinq (5) ans.

- FRAIS NON RÉCURRENTS DE FONCTIONNEMENT LIÉS AUX INVESTISSEMENTS
- Les frais et dépenses relatifs aux Investissements du Fonds pourront, le cas échéant, être supportés par les Fonds du Portefeuille.
- À défaut, le Fonds supportera tous les frais et dépenses (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, du suivi, de la détention et de la cession des investissements du Fonds (auxquels il conviendra d'ajouter la TVA, le cas échéant), y compris (sans que cette liste ne soit limitative) :
- les frais et honoraires d'intermédiaires (finders' fees), de banques d'affaires, de courtage, d'apporteurs d'affaires, de consultants externes, d'études, d'audit, d'évaluation et d'expertise (notamment techniques, juridiques, fiscaux, comptables, sociaux et environnementaux) liés à l'étude d'opportunités d'investissements (suivis ou non d'une réalisation effective), à l'acquisition, la gestion, le suivi ou la cession de participations du Fonds (autre que les Frais de Transaction) ;
- les frais de contentieux les frais de contentieux éventuels relatifs aux participations du Fonds ;
- les frais d'assurances afférents à la gestion du Fonds (notamment les polices d'assurance responsabilité civile contractées auprès d'organisme d'assurance y compris pour la couverture de l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la Société de Gestion ou des tiers nommés à des fonctions de Représentant) ;
- les frais de publicité ;
- les frais d'impression et frais postaux ;
- les commissions de prise ferme/syndication ;
- tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion de ces acquisitions, suivis ou cessions de titres du portefeuille (notamment les droits et taxes de nature fiscale, et notamment des droits d'enregistrement).
- les frais liés aux réunions des Porteurs (le cas échéant) et aux rapports préparés pour leur compte (en ce inclus tout reporting réglementaire et/ou spécifique à un ou plusieurs Porteurs) ; et
- les frais bancaires (en ce inclus les frais d'emprunts éventuels) .
- Le Fonds prendra également à sa charge tous les frais liés à des investissements qui ne seraient finalement pas réalisés par le Fonds. Le total des frais susvisés (à l'exception des frais de contentieux) ne pourra excéder par Exercice Comptable un montant égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) (HT)du Montant Total des Souscriptions. Si le seuil mentionné ci-dessus n'est pas atteint lors d'un Exercice Comptable particulier, le solde sera reporté sur des Exercices Comptables ultérieurs.

Frais de Transaction

Dans la mesure du possible, les Frais de Transaction relatifs à un investissement dans un Fonds du Portefeuille seront supportés par cette dernière. À défaut, ces Frais de Transaction seront supportés par le Fonds.

Les Frais de Transaction pris en charge par le Fonds seront soit payés par ce dernier directement, soit en remboursement d'avances à la Société de Gestion.

Le Fonds prendra également en charge les Frais de Transactions Non Réalisées. Les Frais de Transactions Non Réalisées seront communiqués aux Porteurs dans le rapport annuel.

- FRAIS DE GESTION INDIRECTS
- Le Fonds supportera tous les frais de gestion indirects liés aux Investissements dans des parts ou actions de Fonds du Portefeuille ou d'OPC, comprenant les frais de gestion indirects réels et les droits d'entrée et de sortie.

Les frais de gestion indirects totaux prélevés par les Fonds du Portefeuille et les OPC dans lesquels le Fonds sera investi s'élèveront au maximum à un virgule soixante-cinq pour cent (1,65%) (hors taxes) du montant des souscriptions du fonds en moyenne annualisée sur la durée de vie du fonds.

L'attention des Porteurs est attirée sur le fait que ces frais de gestion indirects pourront notamment être perçus par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion qui lui sont liées.

Les commissions de souscription et de rachat indirectes liées à l'investissement dans d'autres parts ou actions de Fonds du Portefeuille ou d'OPC gérés par une société de gestion liée à la Société de Gestion sont nulles.

6- EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L EXERCICE

Néant

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

6 - Evolution des capitaux propres

6.1 - Reconstitution des capitaux propres depuis l'origine

	(en €)
	Exercice clos le 31/12/2025
Apports	24 202 399,35
Capital souscrit ⁽¹⁾	24 202 399,35
Capital non appelé ⁽²⁾	-
Emission de passifs de financement	-
Résultat de gestion	-599 527,54
Revenus nets de l'exercice	-599 527,54
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	-
Plus ou moins-values réalisées nettes	1 219 824,52
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 219 824,52
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	-
Variation des plus ou moins-values latentes nettes	782 705,26
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice	782 705,26
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents	-
Boni de liquidation	-
Rachats et répartition d'actifs	-
Rachats ⁽²⁾	-
Répartition d'actifs	-
Distributions de résultats nets	-
Distribution des plus et moins-values réalisées nettes	-
Remboursement de passifs de financement	-
Autres éléments ⁽³⁾	-
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	25 605 401,59

⁽¹⁾ Y compris les commissions de souscription acquises au FPCI

⁽²⁾ Sous déduction des commissions de rachat acquises au FPCI

⁽³⁾ Y compris :

	Exercice clos le 31/12/2025
Frais de constitution	-
Autres	-
Régularisation résultat de l'exercice et résultat antérieur	-
Versements reçus en garantie en capital et/ou de performance	-
Total autres éléments	-

6.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

			Exercice clos le 31/12/2025	
Souscription			Nbre de part	Commission acquises au fond
A1	FR001400LQS4	Nombre de parts :	19 995,6650	-
A2	FR001400LQT2	Nombre de parts :	13 590,1310	-
A3	FR001400LQU0	Nombre de parts :	25 036,6810	-
A4	FR001400ZEY8	Nombre de parts :	1 500,0000	-
A5	FR001400ZEZ5	Nombre de parts :	1 500,0000	-
Rachat				
A1	FR001400LQS4	Nombre de parts :	0,00	-
A2	FR001400LQT2	Nombre de parts :	-	-
A3	FR001400LQU0	Nombre de parts :	-	-
A4	FR001400ZEY8	Nombre de parts :	-	-
A5	FR001400ZEZ5	Nombre de parts :	-	-

6.3 - Evolution du nominal

	Date	FR001400LQS4	FR001400LQT2	FR001400LQU0	FR001400ZEY8	FR001400ZEZ5
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice						
Appel de fonds	05/07/2024		100,00			
Appel de fonds	05/07/2024	5 000 000,00				
Appel de fonds	06/07/2024	100,00				
Appel de fonds	01/08/2024	5 000 000,00				
Appel de fonds	14/09/2024	5 000 000,00				
Appel de fonds	30/09/2024			100,00		
Appel de fonds	01/01/2025			1 009,28		
Appel de fonds	16/01/2025			267,56		
Appel de fonds	12/02/2025			8 563,03		
Appel de fonds	28/02/2025			8 763,08		
Appel de fonds	07/03/2025			3 119,16		
Appel de fonds	12/03/2025		1 000,00			
Appel de fonds	13/03/2025		18 397,75			
Appel de fonds	19/03/2025			6 559,19		
Appel de fonds	27/03/2025		2 906,68			
Appel de fonds	07/04/2025			2 668,12		
Appel de fonds	09/04/2025		12 171,70			
Appel de fonds	11/04/2025		1 000 000,00			
Appel de fonds	15/04/2025		9 283,50			
Appel de fonds	15/04/2025			111 047,87		
Appel de fonds	23/04/2025			690 725,92		
Appel de fonds	29/04/2025		39 624,00			
Appel de fonds	07/05/2025			3 675,25		
Appel de fonds	16/05/2025	5 000 000,00				
Appel de fonds	21/05/2025			1 994,30		
Appel de fonds	28/05/2025		9 661,28			
Appel de fonds	04/06/2025				150 000,00	

Appel de fonds	05/06/2025		19 794,95		
Appel de fonds	13/06/2025	3 947,58			
Appel de fonds	23/06/2025			150 000,00	
Appel de fonds	24/06/2025		10 578,13		
Appel de fonds	27/06/2025	27 056,50			
Appel de fonds	02/07/2025	3 741,81			
Appel de fonds	03/07/2025		4 925,61		
Appel de fonds	22/07/2025		1 054 056,80		
Appel de fonds	07/08/2025		7 286,94		
Appel de fonds	16/08/2025	7 189,46			
Appel de fonds	17/08/2025	10 666,95			
Appel de fonds	18/08/2025		7 314,18		
Appel de fonds	01/09/2025		58 454,24		
Appel de fonds	02/09/2025	7 975,50			
Appel de fonds	16/09/2025		18 899,86		
Appel de fonds	17/09/2025	9 267,44			
Appel de fonds	01/10/2025	17 392,10			
Appel de fonds	02/10/2025		23 193,70		
Appel de fonds	16/10/2025	4 270,56			
Appel de fonds	17/10/2025		357 282,49		
Appel de fonds	20/10/2025	1 525,20			
Appel de fonds	21/10/2025	2 338,64			
Appel de fonds	22/10/2025	17 183,92			
Appel de fonds	23/10/2025	3 152,08			
Appel de fonds	03/11/2025		41 222,15		
Appel de fonds	04/11/2025	8 134,40			
Appel de fonds	05/11/2025	29 487,20			
Appel de fonds	17/11/2025	11 865,64			
Appel de fonds	02/12/2025	70 544,30			
Appel de fonds	03/12/2025		25 243,00		
Appel de fonds	16/12/2025	72 975,60			
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice		20 000 100,00	1 401 859,79	2 466 744,81	150 000,00 150 000,00

6.4 - Ventilation de l'Actif Net par nature de parts

Parts	Nombre de parts	Actif Net	Valeur liquidative unitaire (en €)
A1	19 995,6650	21 315 701,12	1 066,01
A2	13 590,1310	1 427 338,37	105,02
A3	25 036,6810	2 551 045,82	101,89
A4	1 500,0000	155 535,84	103,69
A5	1 500,0000	155 780,44	103,85

Toutes les distributions effectuées par le Fonds seront allouées pari passu au sein d'une même catégorie de Parts, compte tenu de leur montant respectif libéré, après prise en charge et en compte des frais et dettes du Fonds, y compris la Commission de Gestion (selon le taux applicable à la catégorie de Parts concernée).

Plus particulièrement, les attributions (sous quelque forme que ce soit, par voie de distribution ou de rachat de Parts) en numéraire effectuées en cours de vie du Fonds ou au moment de sa liquidation, seront employées à désintéresser les Porteurs proportionnellement au nombre de chaque catégorie de Parts détenues.

La Société de Gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des Porteurs d'une même catégorie de Parts du Fonds.

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

7 - Informations relatives aux expositions directes et indirectes

7.1 - Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Les OPC à capital variable détenant plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPC donnent les informations relatives à la composition de leur portefeuille en les distinguant par ligne, de manière à représenter à minima 80% des montants investis en OPC et faire apparaître les expositions indirectes pour les OPC de multigestion.

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0014008V23	21 Invest France VI	21 INVEST FRANCE	France	EUR	2 684 169,35
FR0014009WS1	Ciclad 7 parts A	Ciclad	France	EUR	1 676 691,64
FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLU-A	SIENNA GESTION	France	EUR	2 856 174,98
FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISF FS-C	SIENNA GESTION	France	EUR	2 053 890,82
LU2651940285	GOLDMAN SACHS ALTERNATIVES SIC	GOLDMAN SACHS	Luxembourg	EUR	100 000,00
QS000212VDH9	Nordic Alpha Partners Fund II K/S	Nordic Alpha II	Danemark	EUR	922 217,53
QS000212VMA5	BlackRock Private Equity Impact Capital 100	BlackRock	Luxembourg	USD	3 320 570,05
QS000212VN81	Unigestion Direct III SCS-SICAV-RAIF	Unigestion Direct III	Luxembourg	EUR	5 080 714,23
QS000212WQC0	Global Infrastructure V	GIP V	Luxembourg	USD	1 074 542,59
QS000212WXT0	Alpinvest Secondaries Fund	Alpinvest ASF VIII	Luxembourg	EUR	1 951 799,00
QS000212WY11	EQT Infrastructure VI (NO 1)	EQT Infrastructure VI	Luxembourg	EUR	1 914 190,00
TOTAL					23 634 960,19

7.2 - Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour opérer une distinction entre l'activité de capital investissement et les autres placements il est présenté le tableau suivant:

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions			
Cotées	-	-	-
Non Cotées	-	-	-
Obligations convertibles			
Cotées	-	-	-
Non Cotées	-	-	-
Autres obligations			
Cotées	-	-	-
Non Cotées	-	-	-
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement	18 724 894,39	4 910 065,80	23 634 960,19
Prêts (Avance en compte courant)	-	-	-
Autres actifs éligibles	-	-	-
TOTAL	18 724 894,39	4 910 065,80	23 634 960,19

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS
ALLOCATION

8 - DÉCOMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CAPITAL INVESTISSEMENT, PAR SOCIÉTÉ

8.1 - Etats des investissements en capital investissement

Une décomposition du portefeuille de capital investissement, par société, est ensuite présentée selon deux tableaux ci-après:

Nom de l'instrument	Devise	Nature de l'instrument	31/12/2025		Coût d'acquisition		31/12/2025		Evaluation	
				Variation		Variation		Variation		Variation
21 Invest France VI	EUR	PE Fund	2 580 856,24	-	-	2 580 856,24	2 684 169,35	2 684 169,35	2 684 169,35	2 684 169,35
AlpInvest Secondaries Fund	EUR	PE Fund	1 939 985,63	-	-	1 939 985,63	1 951 799,00	1 951 799,00	1 951 799,00	1 951 799,00
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	USD	PE Fund	2 877 479,86	-	-	2 877 479,86	3 320 570,05	3 320 570,05	3 320 570,05	3 320 570,05
Ciclad 7 parts A	EUR	PE Fund	1 673 136,99	-	-	1 673 136,99	1 676 691,64	1 676 691,64	1 676 691,64	1 676 691,64
EQT Infrastructure VI (NO 1)	EUR	PE Fund	2 102 061,95	-	-	2 102 061,95	1 914 190,00	1 914 190,00	1 914 190,00	1 914 190,00
Global Infrastructure V	USD	PE Fund	1 244 600,17	-	-	1 244 600,17	1 074 542,59	1 074 542,59	1 074 542,59	1 074 542,59
Nordic Alpha Partners Fund II K/S Unigestion	EUR	PE Fund	1 233 627,24	-	-	1 233 627,24	922 217,53	922 217,53	922 217,53	922 217,53
Direct III SCS-SICAV-RAIF	EUR	PE Fund	4 580 732,83	-	-	4 580 732,83	5 080 714,23	5 080 714,23	5 080 714,23	5 080 714,23
GOLDMAN SACHS ALTERNATIVES SIC	EUR	PE Fund	100 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Sous-total FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne			18 332 480,91			18 332 480,91	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39
Sous-total Part de fonds			18 332 480,91			18 332 480,91	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39
TOTAL			18 332 480,91			18 332 480,91	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39	18 724 894,39

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

8.4- Etat des investissements en Capital Investissement (exposition)

Nom de l'instrument	Nature de l'instrument financier délégué ⁽¹⁾	Coût d'acquisition global	Evaluation globale	Coupon Couru	Devise	Difference d'estimation globale	% de l'actif	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
21 Invest France VI	PE Fund	2 580 856,24	2 684 169,35	-	EUR	103 313,11	10,48 %	Gestion d'actif	France
Alphinvest Secondaries Fund	PE Fund	1 939 985,63	1 951 799,00	-	EUR	11 813,37	7,62 %	Gestion d'actif	Luxembourg
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	PE Fund	2 877 479,86	3 320 570,05	-	USD	443 090,19	12,97 %	Gestion d'actif	Luxembourg
Cleclit 7 parts A	PE Fund	1 673 136,99	1 676 691,64	-	EUR	3 554,65	6,55 %	Gestion d'actif	France
EOT Infrastructure VI(NO 1)	PE Fund	2 102 061,95	1 914 190,00	-	EUR	-187 871,95	7,48 %	Gestion d'actif	Luxembourg
Global Infrastructure V	PE Fund	1 244 600,17	1 074 542,59	-	USD	-170 057,58	4,20 %	Gestion d'actif	Luxembourg
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	PE Fund	1 233 627,24	922 217,53	-	EUR	-311 409,71	3,60 %	Gestion d'actif	Danemark
Unigestion Direct III SCS-SICAV-RAIF	PE Fund	4 580 732,83	5 080 714,23	-	EUR	499 981,40	19,84 %	Gestion d'actif	Luxembourg
Sous-total	Sous-total FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	18 232 480,91	18 624 894,39	-		392 413,48			
Sous-total	Sous-total Part de fonds	18 232 480,91	18 624 894,39	-		392 413,48			
Total		18 232 480,91	18 624 894,39	-		392 413,48			

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande
(1) Y compris les avances en compte courant et les autres créances rattachées

8.5 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de l'émetteur	Nature de l'instrument financier ⁽¹⁾	Nom de l'instrument	Coût d'acquisition des titres cédés	Prix de cession	Frais	Plus-value	Moins-value
Unigestion Direct III SCS-SICAV-RAIF (2)	Part de Fonds	Unigestion Direct III SCS-SICAV-RAIF	-	1 102 430,98	-	1 102 430,98	-
TOTAL			-	1 102 430,98	-	1 102 430,98	-

(1) Y compris les avances en compte courant et les autres créances rattachées
(2) Distribution des plus-values réalisées sur un actif partiellement cédé

9 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des SLP

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers sur marché réglementé			

Néant

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

10 - Créances et dettes: ventilation par nature

	(en €)
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Opération temporaire au passif	72 975,60
TOTAL Créances	72 975,60
Dettes et comptes d'ajustement passifs	
Provision Frais de Gestion	-93 024,74
Provision Honoraires CAC	-7 344,73
Provision Frais Dépositaire	-15 803,24
Provision frais Valorisateur	-8 008,75
TOTAL Dettes	-124 181,46
TOTAL	-51 205,86

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

11 - Frais de gestion, autres frais et charges

(en €)

Nature des frais de gestion	Exercice clos le 31/12/2025
Commissions de gestion et frais de fonctionnement (frais fixes)*	
Commission de gestion Frais de gestion	145 103,25
Commitment	-
A1 - FR001400LQS4	128 821,90
A2 - FR001400LQT2	7 301,10
A3 - FR001400LQU0	8 104,98
A4 - FR001400ZEY8	453,01
A5 - FR001400ZEE5	422,26
Frais de fonctionnement :	354 049,23
Commission Honoraires CAC	7 344,73
Commission autres Honoraires	267 386,49
Commission frais Valorisateur	26 999,50
Commission frais Dépositaire	52 318,51
Total des commissions et frais de fonctionnement (frais fixes)	499 152,48
Frais d'audit et d'étude relatifs à des acquisitions réalisées	-
Frais d'audit et d'étude relatifs à des acquisitions non réalisées	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Commission de performance	-
Total	-

2,50 % % de l'actif net moyen représenté
par ces frais au cours de
l'exercice

*Ces frais ne comprennent pas les frais de transaction

11.1 - Autres Frais

(en €)

Nature des frais de gestion	Exercice clos le 31/12/2025
Services bancaires	1,20
Agios	84,42
Total	85,62

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

12 - Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)		Exercice clos le 31/12/2025
Garanties reçues		-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		-
Garanties données		-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés		-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés		-
Parts de fonds		-
Prêts		-
Autres engagements hors bilan		-
TOTAL		-

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

13 - Autres informations

13.1 - Valeur boursière des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	Valeur boursière
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	-

Néant

13.2 - Titres inscrits en portefeuille constitutifs de dépôt de garantie

	Valeur boursière
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-

Néant

13.3 - Titres a recevoir ventilés par nature

	Valeur boursière
	-

13.4 - Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou les entités du groupe et OPCVM gérés par le prestataire ou les entités du groupe

	Valeur boursière	% Actif Net
--	------------------	-------------

Néant

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

14 - Détermination et ventilation des sommes distribuables

		(en €)
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		Exercice clos le
A1		31/12/2025
Revenus nets		-564 699,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
Revenus de l'exercice à affecter (**)		-564 699,20
Report à nouveau		-
Sommes distribuables au titre du revenu net		-564 699,20
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation		-564 699,20
Total		-564 699,20

*Information relative aux acomptes versés

Montant unitaire -

**Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution

Nombre d'actions ou parts 19 995,6650

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		Exercice clos le
A2		31/12/2025
Revenus nets		-16 182,18
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
Revenus de l'exercice à affecter (**)		-16 182,18
Report à nouveau		-
Sommes distribuables au titre du revenu net		-16 182,18
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation		-16 182,18
Total		-16 182,18

*Information relative aux acomptes versés

Montant unitaire -

**Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution

Nombre d'actions ou parts 13 590,1310

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets		Exercice clos le
A3		31/12/2025
Revenus nets		-16 998,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
Revenus de l'exercice à affecter (**)		-16 998,96
Report à nouveau		-
Sommes distribuables au titre du revenu net		-16 998,96
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		

Capitalisation	-16 998,96
Total	-16 998,96
*Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
**Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution	
Nombre d'actions ou parts	25 036,6810
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	
A4	Exercice clos le 31/12/2025
Revenus nets	-835,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-835,76
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-835,76
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-835,76
Total	-835,76
*Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
**Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 500,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	
A5	Exercice clos le 31/12/2025
Revenus nets	-811,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-811,44
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-811,44
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-811,44
Total	-811,44
*Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
**Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 500,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	
A1	Exercice clos le 31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 029 406,93

Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 029 406,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 029 406,93
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 029 406,93
Total	1 029 406,93
*Information relative aux acomptes versés	

Montant unitaire -

****Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution**

Nombre d'actions ou parts 19 995,6650

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	Exercice clos le
A2	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	63 025,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	63 025,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	63 025,24
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	63 025,24
Total	63 025,24
*Information relative aux acomptes versés	

Montant unitaire -

****Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution**

Nombre d'actions ou parts 13 590,1310

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	Exercice clos le
A3	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	113 709,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	113 709,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	113 709,57
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	113 709,57
Total	113 709,57
*Information relative aux acomptes versés	

Montant unitaire -

****Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution**

Nombre d'actions ou parts 25 036,6810

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	Exercice clos le
A4	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 836,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 836,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 836,49
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	6 836,49
Total	6 836,49

***Information relative aux acomptes versés**

Montant unitaire -

****Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution**

Nombre d'actions ou parts 1 500,00

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	Exercice clos le
A5	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 846,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 846,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 846,29
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	6 846,29
Total	6 846,29

***Information relative aux acomptes versés**

Montant unitaire -

****Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à la distribution**

Nombre d'actions ou parts 1 500,00

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

15 - Inventaire des instruments financiers au 31/12/2025

Éléments d'actif et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées (A)¹				-	0,00 %
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations convertibles en actions (B)¹				-	0,00 %
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations et valeurs assimilées (C)¹				-	0,00 %
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Titres de créances (D)				-	0,00 %
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)				23 634 960,19	92,30 %
OPCVM				4 910 065,80	19,17 %
SIENNA MONETAIRE ISF FS-C	19 822,00	103,62	EUR	2 053 890,82	8,02 %
SIENNA TRESORERIE PLU-A	2 498,96	1 142,94	EUR	2 856 174,98	11,15 %
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne				18 724 894,39	73,13 %
GOLDMAN SACHS ALTERNATIVES SIC	868,89	115,09	EUR	100 000,00	0,39 %
Unigestion Direct III SCS-SICAV-RAIF	8 000 000,00	0,64	EUR	5 080 714,23	19,84 %
AlpInvest Secondaries Fund	7 000 000,00	0,28	EUR	1 951 799,00	7,62 %
EQT Infrastructure VI (NO 1)	5 000 000,00	0,38	EUR	1 914 190,00	7,48 %
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	5 000 000,00	0,18	EUR	922 217,53	3,60 %
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	8 668 000,00	0,38	USD	3 320 570,05	12,97 %
Ciclad 7 parts A	5 000 000,00	0,34	EUR	1 676 691,64	6,55 %
Global Infrastructure V	7 700 000,00	0,14	USD	1 074 542,59	4,20 %
21 Invest France VI	5 000 000,00	0,54	EUR	2 684 169,35	10,48 %
Dépôts (F)				-	0,00 %
Instruments financiers à terme (G)				-	0,00 %
Opérations temporaires sur titres (H)				-	0,00 %
Prêts (I)				-	0,00 %
Autres actifs éligibles (J)				-	0,00 %
Créances et comptes d'ajustement actifs (3)				72 975,60	0,29 %
Comptes financiers (4)				2 021 647,26	7,90 %
Instruments financiers à terme (B)				-	0,00 %
Dettes et comptes d'ajustement passifs				-124 181,46	-0,48 %
Concours bancaires				-	0,00 %
Total Actif Net				25 605 401,59	

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

16 - Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
		Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
				Devises	Montant	Devises	Montant
TOTAL		-	-				

17 - Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – actions
Le fond n'est pas concerné par ce type d'instrument

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts
Le fond n'est pas concerné par ce type d'instrument

Instruments financiers à terme - de change
Le fond n'est pas concerné par ce type d'instrument

FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

18 - Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 634 960,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 094 622,86
Autres passifs (-)	-124 181,46
Passifs de financement (-)	-
Total	25 605 401,59

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A1 - FR001400LQ54)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION est un Fonds Commun de Placement à Risques régit par les articles L214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds aura pour objectif principal de constituer, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, un portefeuille diversifié visant à financer des entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers via des Investissements dans des fonds d'investissement français ou étrangers (les Fonds du Portefeuille), à l'exclusion de tout investissement en titres directs, ainsi que d'investir, pour une moindre proportion, dans des actifs liquides incluant notamment des titres de sociétés admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds sera composé de deux poches : une poche indirecte investie jusqu'à 70% de l'actif net du Fonds en Fonds du Portefeuille. Ces derniers pourront être des fonds de capital investissement répartis comme suit: Growth (jusqu'à 20% de l'actif net), Venture Capital (jusqu'à 20% de l'actif net); Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70% de l'actif net), Fonds d'infrastructure (jusqu'à 40% de l'actif net). Le Fonds pourra réaliser, en fonction des opportunités, des Investissements primaires ou secondaires dans les Fonds du Portefeuille, dont les lieux d'établissement pourront être situés dans des pays membres de l'OCDE, et principalement au sein de l'Union Européenne. Le Fonds pourra réaliser des Investissements au sein de Fonds du Portefeuille gérés par la Société de Gestion ou des Entreprises Liées, étant entendu que ces Investissements seront réalisés conformément à la politique interne de traitement des conflits d'intérêts de la Société de Gestion. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement direct en capital et/ou en dette dans des sociétés opérationnelles dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois recevoir dans le cadre de distributions en nature effectuées par les Fonds du Portefeuille de telles participations. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts afin d'éviter toute distribution en nature aux Porteurs de Parts. La poche liquide du Fonds représentera quant à elle 30% minimum de l'actif net du Fonds et sera investie dans des actifs liquides tels que : des parts ou actions d'OPC investis en titres cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (dont des OPC européens de classification ou catégorie principalement obligataires, de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellés en Euros); en titres de sociétés cotées sur un Marché d'Instruments Financiers; dans une proportion permanente et minimum de cinq pour cent (5%) de l'actif du Fonds, en actifs liquides incluant notamment (i) des parts ou actions d'OPC monétaires, (ii) des comptes à vue, (iii) des dépôts à terme de moins de douze mois ouverts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (iv) des certificats de dépôts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (v) des bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) et (vi) des billets de trésorerie d'entreprises de premier rang. En cours de vie du Fonds, un pourcentage différent est possible, en fonction des opportunités d'investissement et désinvestissement disponibles et des contraintes liées aux rachats des parts. Les Actifs Liquides pourront en outre être investis dans des fonds gérés par Sienna Gestion ou des entreprises qui lui sont liées. A noter, qu'il n'est pas prévu de répartition cible entre les émetteurs privés et publics, ni de contraintes de notation pour les Actifs Liquides.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts. Pour les besoins du calcul du Quota Juridique, la période comprise entre la date d'agrément et la Date de Constitution (date à laquelle le Fonds aura atteint le montant minimum légal d'actif requis) du Fonds est considérée comme la période de souscription initiale et toutes les souscriptions intervenues après la Date de Constitution du Fonds seront considérées comme des souscriptions nouvelles au sens de l'article R. 214-35 du CMF intervenues durant la période de souscription supplémentaire. La période de souscription initiale et la période de souscription supplémentaire forment la Période de Souscription.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. La Société de Gestion pourra rétrocéder une partie des commissions de gestion aux Assureurs en vue de rémunérer la distribution et la liquidité offertes par les Assureurs dans le cadre du référencement des Parts en qualité d'unité de compte de contrats d'assurance vie.

SFDR : Article 8 : le Fonds promet des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois. Les demandes de souscription/rachat des Parts sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) cinq (5) jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des demandes de rachat des parts par le Centralisateur sera d'au maximum trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication de la valeur liquidative. Par exception et conformément au règlement du produit, Sienna Gestion pourra plafonner les rachats des parts sur une période ne dépassant pas 18 mois et suspendre provisoirement les rachats dans certaines situations exceptionnelles.

La société de gestion pourra, dans des circonstances exceptionnelles, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des parts. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

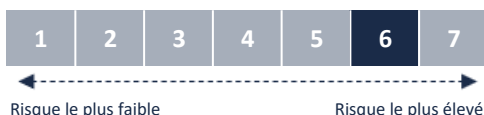
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds non cotés (dette privée et private equity), capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

RECOMMANDATION : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 05/07/2029. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 130,00 €	4 030,00 €
	Rendement annuel moyen	-48,70%	-10,74%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 410,00 €	5 440,00 €
	Rendement annuel moyen	-35,90%	-7,33%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 590,00 €	13 110,00 €
	Rendement annuel moyen	-4,10%	3,44%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 470,00 €	31 570,00 €
	Rendement annuel moyen	24,70%	15,45%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	278,85 €	2 694,64 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,79%	2,45%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,89% avant déduction des coûts et de 3,44% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	50,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	223,88 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,98 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de la dette privée et du private equity. Un désinvestissement avant cette échéance et hors Période de Blocage (voir la rubrique "En quoi consiste ce produit?") est possible. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. Au terme de la Période de Blocage, les rachats de Parts du Fonds à l'initiative des Porteurs sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative tout au long de la durée de vie du Fonds. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section "En quoi consiste ce produit".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A2 - FR001400LQT2)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION est un Fonds Commun de Placement à Risques régit par les articles L214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds aura pour objectif principal de constituer, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, un portefeuille diversifié visant à financer des entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers via des Investissements dans des fonds d'investissement français ou étrangers (les Fonds du Portefeuille), à l'exclusion de tout investissement en titres directs, ainsi que d'investir, pour une moindre proportion, dans des actifs liquides incluant notamment des titres de sociétés admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds sera composé de deux poches : une poche indirecte investie jusqu'à 70% de l'actif net du Fonds en Fonds du Portefeuille. Ces derniers pourront être des fonds de capital investissement répartis comme suit: Growth (jusqu'à 20% de l'actif net), Venture Capital (jusqu'à 20% de l'actif net); Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70% de l'actif net), Fonds d'infrastructure (jusqu'à 40% de l'actif net). Le Fonds pourra réaliser, en fonction des opportunités, des Investissements primaires ou secondaires dans les Fonds du Portefeuille, dont les lieux d'établissement pourront être situés dans des pays membres de l'OCDE, et principalement au sein de l'Union Européenne. Le Fonds pourra réaliser des Investissements au sein de Fonds du Portefeuille gérés par la Société de Gestion ou des Entreprises Liées, étant entendu que ces Investissements seront réalisés conformément à la politique interne de traitement des conflits d'intérêts de la Société de Gestion. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement direct en capital et/ou en dette dans des sociétés opérationnelles dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois recevoir dans le cadre de distributions en nature effectuées par les Fonds du Portefeuille de telles participations. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts afin d'éviter toute distribution en nature aux Porteurs de Parts. La poche liquide du Fonds représentera quant à elle 30% minimum de l'actif net du Fonds et sera investie dans des actifs liquides tels que : des parts ou actions d'OPC investis en titres cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (dont des OPC européens de classification ou catégorie principalement obligataires, de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellées en Euros); en titres de sociétés cotées sur un Marché d'Instruments Financiers; dans une proportion permanente et minimum de cinq pour cent (5%) de l'actif du Fonds, en actifs liquides incluant notamment (i) des parts ou actions d'OPC monétaires, (ii) des comptes à vue, (iii) des dépôts à terme de moins de douze mois ouverts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (iv) des certificats de dépôts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (v) des bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) et (vi) des billets de trésorerie d'entreprises de premier rang. En cours de vie du Fonds, un pourcentage différent est possible, en fonction des opportunités d'investissement et désinvestissement disponibles et des contraintes liées aux rachats des parts. Les Actifs Liquides pourront en outre être investis dans des fonds gérés par Sienna Gestion ou des entreprises qui lui sont liées. A noter, qu'il n'est pas prévu de répartition cible entre les émetteurs privés et publics, ni de contraintes de notation pour les Actifs Liquides.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts. Pour les besoins du calcul du Quota Juridique, la période comprise entre la date d'agrément et la Date de Constitution (date à laquelle le Fonds aura atteint le montant minimum légal d'actif requis) du Fonds est considérée comme la période de souscription initiale et toutes les souscriptions intervenues après la Date de Constitution du Fonds seront considérées comme des souscriptions nouvelles au sens de l'article R. 214-35 du CMF intervenues durant la période de souscription supplémentaire. La période de souscription initiale et la période de souscription supplémentaire forment la Période de Souscription.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. La Société de Gestion pourra rétrocéder une partie des commissions de gestion aux Assureurs en vue de rémunérer la distribution et la liquidité offertes par les Assureurs dans le cadre du référencement des Parts en qualité d'unité de compte de contrats d'assurance vie.

SFDR : Article 8 : le Fonds promet des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois. Les demandes de souscription/rachat des Parts sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) cinq (5) jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des demandes de rachat des parts par le Centralisateur sera d'au maximum trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication de la valeur liquidative. Par exception et conformément au règlement du produit, Sienna Gestion pourra plafonner les rachats des parts sur une période ne dépassant pas 18 mois et suspendre provisoirement les rachats dans certaines situations exceptionnelles.

La société de gestion pourra, dans des circonstances exceptionnelles, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des parts. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

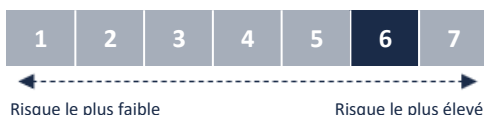
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds non cotés (dette privée et private equity), capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

RECOMMANDATION : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 05/07/2029. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 080,00 €	3 610,00 €
	Rendement annuel moyen	-49,20%	-11,96%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 350,00 €	4 870,00 €
	Rendement annuel moyen	-36,50%	-8,60%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500,00 €	11 730,00 €
	Rendement annuel moyen	-5,00%	2,01%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 370,00 €	28 570,00 €
	Rendement annuel moyen	23,70%	14,02%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	380,00 €	4 078,00 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,80%	3,88%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,89% avant déduction des coûts et de 2,01% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	375,00 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de la dette privée et du private equity. Un désinvestissement avant cette échéance et hors Période de Blocage (voir la rubrique "En quoi consiste ce produit?") est possible. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. Au terme de la Période de Blocage, les rachats de Parts du Fonds à l'initiative des Porteurs sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative tout au long de la durée de vie du Fonds. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section "En quoi consiste ce produit".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A3 - FR001400LQU0)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION est un Fonds Commun de Placement à Risques régit par les articles L214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds aura pour objectif principal de constituer, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, un portefeuille diversifié visant à financer des entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers via des Investissements dans des fonds d'investissement français ou étrangers (les Fonds du Portefeuille), à l'exclusion de tout investissement en titres directs, ainsi que d'investir, pour une moindre proportion, dans des actifs liquides incluant notamment des titres de sociétés admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds sera composé de deux poches : une poche indirecte investie jusqu'à 70% de l'actif net du Fonds en Fonds du Portefeuille. Ces derniers pourront être des fonds de capital investissement répartis comme suit: Growth (jusqu'à 20% de l'actif net), Venture Capital (jusqu'à 20% de l'actif net); Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70% de l'actif net), Fonds d'infrastructure (jusqu'à 40% de l'actif net). Le Fonds pourra réaliser, en fonction des opportunités, des Investissements primaires ou secondaires dans les Fonds du Portefeuille, dont les lieux d'établissement pourront être situés dans des pays membres de l'OCDE, et principalement au sein de l'Union Européenne. Le Fonds pourra réaliser des Investissements au sein de Fonds du Portefeuille gérés par la Société de Gestion ou des Entreprises Liées, étant entendu que ces Investissements seront réalisés conformément à la politique interne de traitement des conflits d'intérêts de la Société de Gestion. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement direct en capital et/ou en dette dans des sociétés opérationnelles dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois recevoir dans le cadre de distributions en nature effectuées par les Fonds du Portefeuille de telles participations. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts afin d'éviter toute distribution en nature aux Porteurs de Parts. La poche liquide du Fonds représentera quant à elle 30% minimum de l'actif net du Fonds et sera investie dans des actifs liquides tels que : des parts ou actions d'OPC investis en titres cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (dont des OPC européens de classification ou catégorie principalement obligataires, de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellés en Euros); en titres de sociétés cotées sur un Marché d'Instruments Financiers; dans une proportion permanente et minimum de cinq pour cent (5%) de l'actif du Fonds, en actifs liquides incluant notamment (i) des parts ou actions d'OPC monétaires, (ii) des comptes à vue, (iii) des dépôts à terme de moins de douze mois ouverts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (iv) des certificats de dépôts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (v) des bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) et (vi) des billets de trésorerie d'entreprises de premier rang. En cours de vie du Fonds, un pourcentage différent est possible, en fonction des opportunités d'investissement et désinvestissement disponibles et des contraintes liées aux rachats des parts. Les Actifs Liquides pourront en outre être investis dans des fonds gérés par Sienna Gestion ou des entreprises qui lui sont liées. A noter, qu'il n'est pas prévu de répartition cible entre les émetteurs privés et publics, ni de contraintes de notation pour les Actifs Liquides.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts. Pour les besoins du calcul du Quota Juridique, la période comprise entre la date d'agrément et la Date de Constitution (date à laquelle le Fonds aura atteint le montant minimum légal d'actif requis) du Fonds est considérée comme la période de souscription initiale et toutes les souscriptions intervenues après la Date de Constitution du Fonds seront considérées comme des souscriptions nouvelles au sens de l'article R. 214-35 du CMF intervenues durant la période de souscription supplémentaire. La période de souscription initiale et la période de souscription supplémentaire forment la Période de Souscription.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. La Société de Gestion pourra rétrocéder une partie des commissions de gestion aux Assureurs en vue de rémunérer la distribution et la liquidité offertes par les Assureurs dans le cadre du référencement des Parts en qualité d'unité de compte de contrats d'assurance vie.

SFDR : Article 8 : le Fonds promet des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois. Les demandes de souscription/rachat des Parts sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) cinq (5) jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des demandes de rachat des parts par le Centralisateur sera d'au maximum trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication de la valeur liquidative. Par exception et conformément au règlement du produit, Sienna Gestion pourra plafonner les rachats des parts sur une période ne dépassant pas 18 mois et suspendre provisoirement les rachats dans certaines situations exceptionnelles.

La société de gestion pourra, dans des circonstances exceptionnelles, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des parts. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

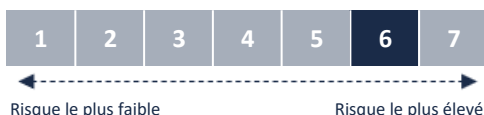
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds non cotés (dette privée et private equity), capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

RECOMMANDATION : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 05/07/2029. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 080,00 €	3 610,00 €
	Rendement annuel moyen	-49,20%	-11,96%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 350,00 €	4 870,00 €
	Rendement annuel moyen	-36,50%	-8,60%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500,00 €	11 730,00 €
	Rendement annuel moyen	-5,00%	2,01%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 370,00 €	28 570,00 €
	Rendement annuel moyen	23,70%	14,02%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	380,00 €	4 078,00 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,80%	3,88%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,89% avant déduction des coûts et de 2,01% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	375,00 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de la dette privée et du private equity. Un désinvestissement avant cette échéance et hors Période de Blocage (voir la rubrique "En quoi consiste ce produit?") est possible. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. Au terme de la Période de Blocage, les rachats de Parts du Fonds à l'initiative des Porteurs sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative tout au long de la durée de vie du Fonds. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section "En quoi consiste ce produit".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A4 - FR001400ZEY8)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION est un Fonds Commun de Placement à Risques régit par les articles L214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds aura pour objectif principal de constituer, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, un portefeuille diversifié visant à financer des entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers via des Investissements dans des fonds d'investissement français ou étrangers (les Fonds du Portefeuille), à l'exclusion de tout investissement en titres directs, ainsi que d'investir, pour une moindre proportion, dans des actifs liquides incluant notamment des titres de sociétés admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds sera composé de deux poches : une poche indirecte investie jusqu'à 70% de l'actif net du Fonds en Fonds du Portefeuille. Ces derniers pourront être des fonds de capital investissement répartis comme suit: Growth (jusqu'à 20% de l'actif net), Venture Capital (jusqu'à 20% de l'actif net); Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70% de l'actif net), Fonds d'infrastructure (jusqu'à 40% de l'actif net). Le Fonds pourra réaliser, en fonction des opportunités, des Investissements primaires ou secondaires dans les Fonds du Portefeuille, dont les lieux d'établissement pourront être situés dans des pays membres de l'OCDE, et principalement au sein de l'Union Européenne. Le Fonds pourra réaliser des Investissements au sein de Fonds du Portefeuille gérés par la Société de Gestion ou des Entreprises Liées, étant entendu que ces Investissements seront réalisés conformément à la politique interne de traitement des conflits d'intérêts de la Société de Gestion. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement direct en capital et/ou en dette dans des sociétés opérationnelles dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois recevoir dans le cadre de distributions en nature effectuées par les Fonds du Portefeuille de telles participations. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts afin d'éviter toute distribution en nature aux Porteurs de Parts. La poche liquide du Fonds représentera quant à elle 30% minimum de l'actif net du Fonds et sera investie dans des actifs liquides tels que : des parts ou actions d'OPC investis en titres cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (dont des OPC européens de classification ou catégorie principalement obligataires, de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellées en Euros); en titres de sociétés cotées sur un Marché d'Instruments Financiers; dans une proportion permanente et minimum de cinq pour cent (5%) de l'actif du Fonds, en actifs liquides incluant notamment (i) des parts ou actions d'OPC monétaires, (ii) des comptes à vue, (iii) des dépôts à terme de moins de douze mois ouverts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (iv) des certificats de dépôts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (v) des bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) et (vi) des billets de trésorerie d'entreprises de premier rang. En cours de vie du Fonds, un pourcentage différent est possible, en fonction des opportunités d'investissement et désinvestissement disponibles et des contraintes liées aux rachats des parts. Les Actifs Liquides pourront en outre être investis dans des fonds gérés par Sienna Gestion ou des entreprises qui lui sont liées. A noter, qu'il n'est pas prévu de répartition cible entre les émetteurs privés et publics, ni de contraintes de notation pour les Actifs Liquides.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts. Pour les besoins du calcul du Quota Juridique, la période comprise entre la date d'agrément et la Date de Constitution (date à laquelle le Fonds aura atteint le montant minimum légal d'actif requis) du Fonds est considérée comme la période de souscription initiale et toutes les souscriptions intervenues après la Date de Constitution du Fonds seront considérées comme des souscriptions nouvelles au sens de l'article R. 214-35 du CMF intervenues durant la période de souscription supplémentaire. La période de souscription initiale et la période de souscription supplémentaire forment la Période de Souscription.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. La Société de Gestion pourra rétrocéder une partie des commissions de gestion aux Assureurs en vue de rémunérer la distribution et la liquidité offertes par les Assureurs dans le cadre du référencement des Parts en qualité d'unité de compte de contrats d'assurance vie.

SFDR : Article 8 : le Fonds promet des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois. Les demandes de souscription/rachat des Parts sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) cinq (5) jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des demandes de rachat des parts par le Centralisateur sera d'au maximum trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication de la valeur liquidative. Par exception et conformément au règlement du produit, Sienna Gestion pourra plafonner les rachats des parts sur une période ne dépassant pas 18 mois et suspendre provisoirement les rachats dans certaines situations exceptionnelles.

La société de gestion pourra, dans des circonstances exceptionnelles, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des parts. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

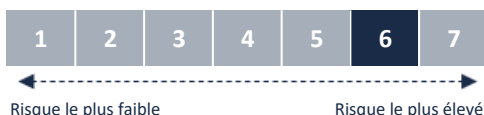
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds non cotés (dette privée et private equity), capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

RECOMMANDATION : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 05/07/2029. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 140,00 €	3 980,00 €
	Rendement annuel moyen	-48,60%	-10,88%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 430,00 €	5 370,00 €
	Rendement annuel moyen	-35,70%	-7,48%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 610,00 €	12 930,00 €
	Rendement annuel moyen	-3,90%	3,26%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 500,00 €	31 160,00 €
	Rendement annuel moyen	25,00%	15,27%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	255,00 €	2 885,53 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,55%	2,63%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,9% avant déduction des coûts et de 3,26% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	250,00 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de la dette privée et du private equity. Un désinvestissement avant cette échéance et hors Période de Blocage (voir la rubrique "En quoi consiste ce produit?") est possible. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. Au terme de la Période de Blocage, les rachats de Parts du Fonds à l'initiative des Porteurs sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative tout au long de la durée de vie du Fonds. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section "En quoi consiste ce produit".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A5 - FR001400ZEZ5)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/08/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION est un Fonds Commun de Placement à Risques régit par les articles L214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds aura pour objectif principal de constituer, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, un portefeuille diversifié visant à financer des entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers via des Investissements dans des fonds d'investissement français ou étrangers (les Fonds du Portefeuille), à l'exclusion de tout investissement en titres directs, ainsi que d'investir, pour une moindre proportion, dans des actifs liquides incluant notamment des titres de sociétés admis à la négociation sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds sera composé de deux poches : une poche indirecte investie jusqu'à 70% de l'actif net du Fonds en Fonds du Portefeuille. Ces derniers pourront être des fonds de capital investissement répartis comme suit: Growth (jusqu'à 20% de l'actif net), Venture Capital (jusqu'à 20% de l'actif net); Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement (jusqu'à 70% de l'actif net), Fonds d'infrastructure (jusqu'à 40% de l'actif net). Le Fonds pourra réaliser, en fonction des opportunités, des Investissements primaires ou secondaires dans les Fonds du Portefeuille, dont les lieux d'établissement pourront être situés dans des pays membres de l'OCDE, et principalement au sein de l'Union Européenne. Le Fonds pourra réaliser des Investissements au sein de Fonds du Portefeuille gérés par la Société de Gestion ou des Entreprises Liées, étant entendu que ces Investissements seront réalisés conformément à la politique interne de traitement des conflits d'intérêts de la Société de Gestion. Le Fonds ne réalisera pas d'investissement direct en capital et/ou en dette dans des sociétés opérationnelles dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois recevoir dans le cadre de distributions en nature effectuées par les Fonds du Portefeuille de telles participations. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts afin d'éviter toute distribution en nature aux Porteurs de Parts. La poche liquide du Fonds représentera quant à elle 30% minimum de l'actif net du Fonds et sera investie dans des actifs liquides tels que : des parts ou actions d'OPC investis en titres cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (dont des OPC européens de classification ou catégorie principalement obligataires, de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellés en Euros); en titres de sociétés cotées sur un Marché d'Instruments Financiers; dans une proportion permanente et minimum de cinq pour cent (5%) de l'actif du Fonds, en actifs liquides incluant notamment (i) des parts ou actions d'OPC monétaires, (ii) des comptes à vue, (iii) des dépôts à terme de moins de douze mois ouverts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (iv) des certificats de dépôts auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi en France, (v) des bons du Trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) et (vi) des billets de trésorerie d'entreprises de premier rang. En cours de vie du Fonds, un pourcentage différent est possible, en fonction des opportunités d'investissement et désinvestissement disponibles et des contraintes liées aux rachats des parts. Les Actifs Liquides pourront en outre être investis dans des fonds gérés par Sienna Gestion ou des entreprises qui lui sont liées. A noter, qu'il n'est pas prévu de répartition cible entre les émetteurs privés et publics, ni de contraintes de notation pour les Actifs Liquides.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts. Pour les besoins du calcul du Quota Juridique, la période comprise entre la date d'agrément et la Date de Constitution (date à laquelle le Fonds aura atteint le montant minimum légal d'actif requis) du Fonds est considérée comme la période de souscription initiale et toutes les souscriptions intervenues après la Date de Constitution du Fonds seront considérées comme des souscriptions nouvelles au sens de l'article R. 214-35 du CMF intervenues durant la période de souscription supplémentaire. La période de souscription initiale et la période de souscription supplémentaire forment la Période de Souscription.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. La Société de Gestion pourra rétrocéder une partie des commissions de gestion aux Assureurs en vue de rémunérer la distribution et la liquidité offertes par les Assureurs dans le cadre du référencement des Parts en qualité d'unité de compte de contrats d'assurance vie.

SFDR : Article 8 : le Fonds promet des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative sera bi-mensuelle, datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois. Les demandes de souscription/rachat des Parts sont centralisées par le Centralisateur des ordres de souscription et de rachat au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) cinq (5) jours ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Le délai de règlement des demandes de rachat des parts par le Centralisateur sera d'au maximum trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication de la valeur liquidative. Par exception et conformément au règlement du produit, Sienna Gestion pourra plafonner les rachats des parts sur une période ne dépassant pas 18 mois et suspendre provisoirement les rachats dans certaines situations exceptionnelles.

La société de gestion pourra, dans des circonstances exceptionnelles, décider de prolonger le délai de préavis applicable aux demandes de rachat des parts. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds non cotés (dette privée et private equity), capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

RECOMMANDATION : Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 05/07/2029. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant une durée de 5 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 830,00 €	3 430,00 €
	Rendement annuel moyen	-51,70%	-12,52%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 030,00 €	4 630,00 €
	Rendement annuel moyen	-39,70%	-9,18%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 020,00 €	11 140,00 €
	Rendement annuel moyen	-9,80%	1,36%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 860,00 €	27 300,00 €
	Rendement annuel moyen	18,60%	13,38%

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	861,00 €	4 663,03 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,61%	4,53%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,89% avant déduction des coûts et de 1,36% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	356,25 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,75 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de la dette privée et du private equity. Un désinvestissement avant cette échéance et hors Période de Blocage (voir la rubrique "En quoi consiste ce produit?") est possible. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. Au terme de la Période de Blocage, les rachats de Parts du Fonds à l'initiative des Porteurs sont autorisés à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative tout au long de la durée de vie du Fonds. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section "En quoi consiste ce produit".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation – A1

31 décembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

Ce document constitue un reporting d'information et ne saurait être assimilé à une communication à caractère publicitaire.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Performances du fonds
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

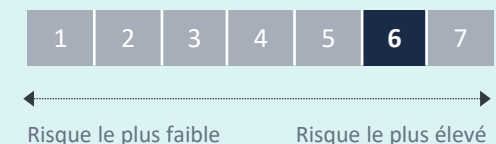
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A1

En 2025, le **FCPR Sienna Private Assets Allocation** a fait preuve de résilience, en affichant **une performance positive** (parts A2 et A3) malgré un contexte moins favorable.

Deux éléments ont pesé sur les résultats :

- **la baisse du dollar face à l'euro**, qui a réduit la valeur des investissements libellés en dollars ;
- **les frais de gestion des fonds non cotés**, calculés sur les montants engagés pendant la période d'investissement.

Dans le même temps, la poche non cotée a poursuivi son développement, **renforçant la diversification du portefeuille, qui compte désormais plus de 60 entreprises sous-jacentes**. Cette dynamique se traduit par une création de valeur concrète, avec **une hausse de la valeur des investissements du portefeuille** (mesurée notamment par l'évolution du multiple d'investissement, MOIC** brut moyen). Autrement dit, les actifs détenus gagnent en valeur.

Ainsi, la construction actuelle du portefeuille permet d'éviter le creux de performance qui peut être observé au début des investissements en private equity (la courbe en J), ce qui constitue un **signal positif pour la suite**.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

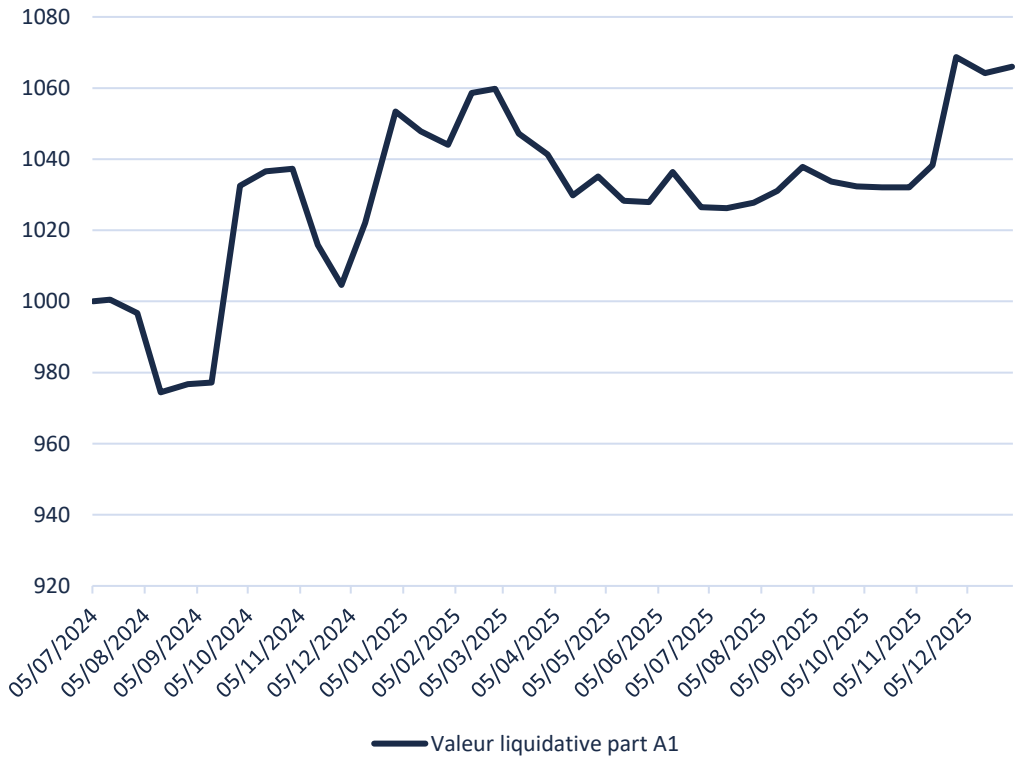
Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Performances du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A1

Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 1066,01 €



PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2025	1 AN	Depuis création
Portefeuille	-0,25	1,19	1,19	6,60

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)	1 AN	Depuis création
Portefeuille	1,19	4,38

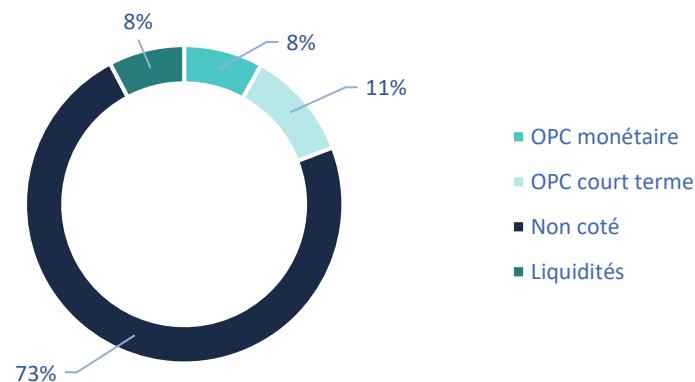
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A1

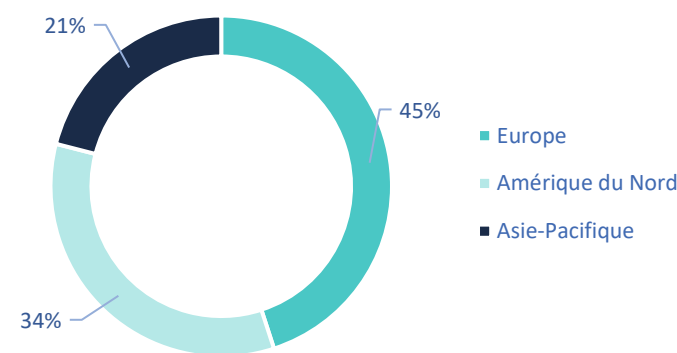
Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 1066,01 €

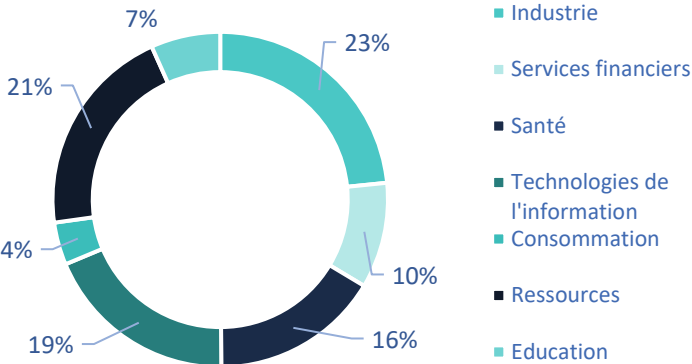
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 080 714,23	19,84%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 320 570,05	12,97%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 856 174,98	11,15%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 684 169,35	10,48%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 951 799,00	7,62%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	2 053 890,82	8,02%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 914 190,00	7,48%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 676 691,64	6,55%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 074 542,59	4,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	922 217,53	3,60%
GOLDMAN SACHS EURO CR -10DEURAC	LU2651940285	FCPR	31/12/2025	100 000,00	0,39%

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, **le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre** suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie.

Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, **et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026** (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée.

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn)

À l'instar d'UD III, BlackRock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin septembre, **le fonds est déployé à environ 46 % sur un total de 14 lignes.**

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/09/2025, **le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Outre la cession de TECVIA au Q4 2025, la performance du portefeuille est également **tirée par Bradford**, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis.

Ainsi, **le MOIC brut du portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x**.

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth / Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR**.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin décembre** et a **investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e.,** Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile.

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 septembre, le portefeuille **du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15 %**, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation.

GIP V affiche **un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

Le MOIC de la poche euro s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 49 % et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière.

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A1

Société de gestion	SIENNA GESTION						
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION						
Fonds de fonds	Oui						
Indicateur de référence	Néant						
Valorisateur	BNP PARIBAS FUNDS SERVICES						
Dépositaire	BNP PARIBAS SA						
Commissaire aux comptes	KPMG						
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)						
Date de création du fonds	05/07/2024						
Durée de vie du fonds	99 ans						
Classification	Sans classification						
Part	A1						
Fréquence de valorisation	Bimensuelle						
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6 (jours ouvrés)						
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois						
Code ISIN	FR00140000LQS4						
Admission Euroclear	Non						
Devise	Euro (EUR)						
Valeur liquidative d'origine	1 000 €						
Montant minimum de souscription	1 000 000 €						
Période de souscription	Ouvert à tout moment						
Décimalisation des parts	Millièmes de part						
Affectation des résultats	Capitalisation						
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans						
SRI ⁽¹⁾	1	2	3	4	5	6	7

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	0,50 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	2,33 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Part réservée aux Affiliés de la Société de Gestion

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO Lux
Paris

06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest

06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement. L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation –A2

31 décembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

Ce document constitue un reporting d'information et ne saurait être assimilé à une communication à caractère publicitaire.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Performances du fonds
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

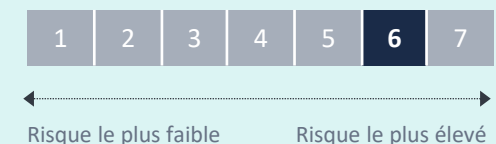
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

En 2025, le **FCPR Sienna Private Assets Allocation** a fait preuve de résilience, en affichant **une performance positive** (parts A2 et A3) malgré un contexte moins favorable.

Deux éléments ont pesé sur les résultats :

- **la baisse du dollar face à l'euro**, qui a réduit la valeur des investissements libellés en dollars ;
- **les frais de gestion des fonds non cotés**, calculés sur les montants engagés pendant la période d'investissement.

Dans le même temps, la poche non cotée a poursuivi son développement, **renforçant la diversification du portefeuille, qui compte désormais plus de 60 entreprises sous-jacentes**. Cette dynamique se traduit par une création de valeur concrète, avec **une hausse de la valeur des investissements du portefeuille** (mesurée notamment par l'évolution du multiple d'investissement, MOIC** brut moyen). Autrement dit, les actifs détenus gagnent en valeur.

Ainsi, la construction actuelle du portefeuille permet d'éviter le creux de performance qui peut être observé au début des investissements en private equity (la courbe en J), ce qui constitue un **signal positif pour la suite**.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Performances du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 105,02 €



PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2025	1 AN	Depuis création
Portefeuille	-0,26	0,23	0,23	5,02

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)	1 AN	Depuis création
Portefeuille	0,23	3,34

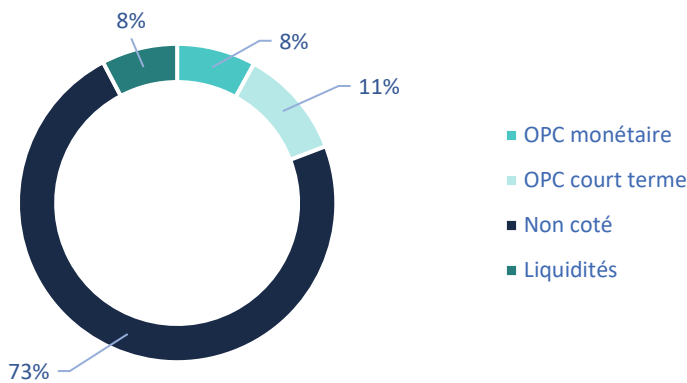
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

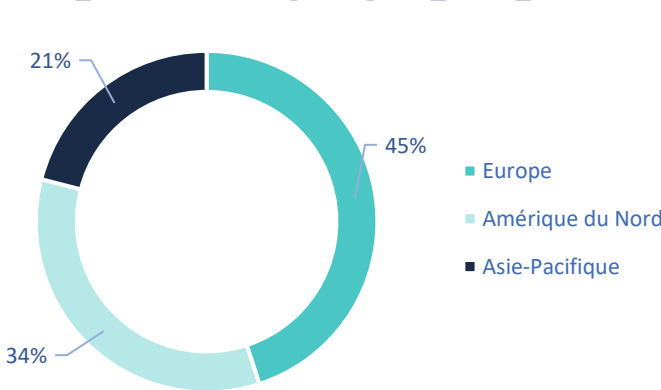
Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 105,02 €

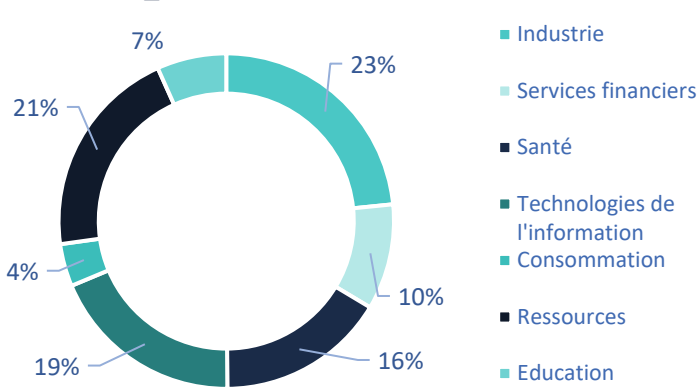
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 080 714,23	19,84%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 320 570,05	12,97%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 856 174,98	11,15%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 684 169,35	10,48%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 951 799,00	7,62%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	2 053 890,82	8,02%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 914 190,00	7,48%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 676 691,64	6,55%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 074 542,59	4,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	922 217,53	3,60%
GOLDMAN SACHS EURO CR -10EURAC	LU2651940285	FCPR	31/12/2025	100 000,00	0,39%

*La composition du fonds peut évoluer en fonction du rythme de déploiement et des conditions de marché. **Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée.

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, **le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre** suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie.

Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, **et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026** (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée.

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn)

À l'instar d'UD III, Blackrock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin septembre, **le fonds est déployé à environ 46 % sur un total de 14 lignes.**

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/09/2025, **le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Outre la cession de TECVIA au Q4 2025, la performance du portefeuille est également **tirée par Bradford**, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis.

Ainsi, **le MOIC brut du portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x**.

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth / Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR**.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin décembre** et a **investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e.,** Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile.

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 septembre, le portefeuille **du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15 %**, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation.

GIP V affiche **un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

Le MOIC de la poche euro s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 49 % et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière.

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Société de gestion	SIENNA GESTION							
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION							
Fonds de fonds	Oui							
Indicateur de référence	Néant							
Valorisateur	BNP PARIBAS FUND SERVICES							
Dépositaire	BNP PARIBAS SA							
Commissaire aux comptes	KPMG							
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)							
Date de création du fonds	05/07/2024							
Durée de vie du fonds	99 ans							
Classification	Sans classification							
Part	A2							
Fréquence de valorisation	Bimensuelle							
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6							
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l’actif net du fonds sur une période d’un mois							
Code ISIN	FR001400LQT2							
Admission Euroclear	Non							
Devise	Euro (EUR)							
Valeur liquidative d’origine	100 €							
Montant minimum de souscription	1 000 €							
Période de souscription	Ouvert à tout moment							
Décimalisation des parts	Millièmes de part							
Affectation des résultats	Capitalisation							
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans							
SRI ⁽¹⁾	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	2,00 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	3,83 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO Lux
Paris

06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest

06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement. L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation – A3

31 décembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

Ce document constitue un reporting d'information et ne saurait être assimilé à une communication à caractère publicitaire.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Performances du fonds
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

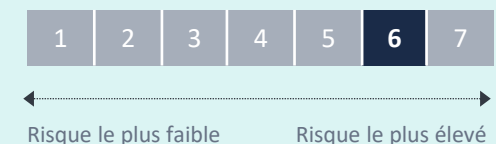
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

En 2025, le **FCPR Sienna Private Assets Allocation** a fait preuve de résilience, en affichant **une performance positive** (parts A2 et A3) malgré un contexte moins favorable.

Deux éléments ont pesé sur les résultats :

- **la baisse du dollar face à l'euro**, qui a réduit la valeur des investissements libellés en dollars ;
- **les frais de gestion des fonds non cotés**, calculés sur les montants engagés pendant la période d'investissement.

Dans le même temps, la poche non cotée a poursuivi son développement, **renforçant la diversification du portefeuille, qui compte désormais plus de 60 entreprises sous-jacentes**. Cette dynamique se traduit par une création de valeur concrète, avec **une hausse de la valeur des investissements du portefeuille** (mesurée notamment par l'évolution du multiple d'investissement, MOIC** brut moyen). Autrement dit, les actifs détenus gagnent en valeur.

Ainsi, la construction actuelle du portefeuille permet d'éviter le creux de performance qui peut être observé au début des investissements en private equity (la courbe en J), ce qui constitue un **signal positif pour la suite**.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Performances du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 101,89 €



PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2025	1 AN	Depuis création
Portefeuille	-0,25	0,23	0,23	1,89

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)	1 AN	Depuis création
Portefeuille	0,23	1,51

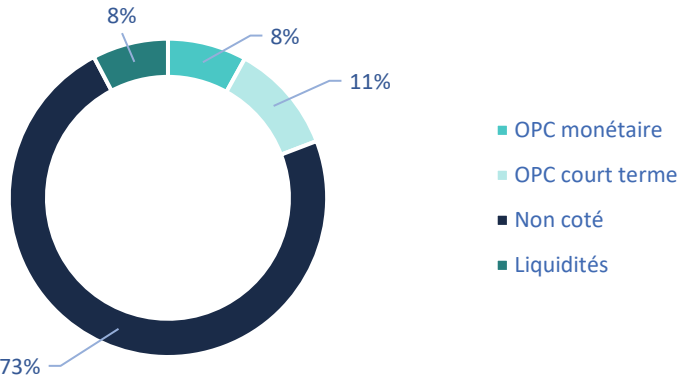
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

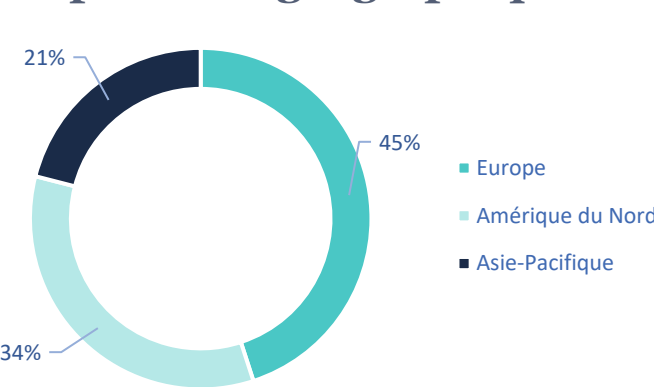
Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 101,89 €

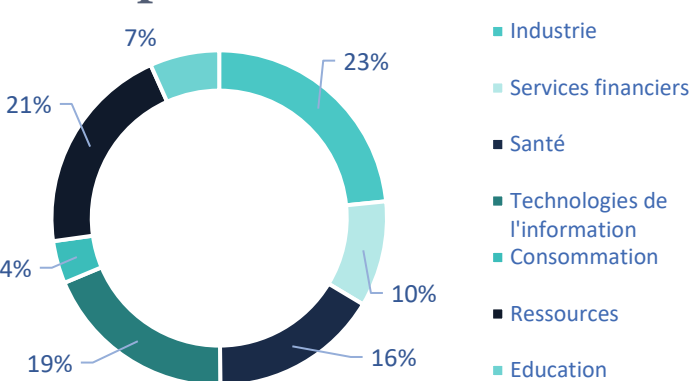
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 080 714,23	19,84%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 320 570,05	12,97%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 856 174,98	11,15%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 684 169,35	10,48%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 951 799,00	7,62%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	2 053 890,82	8,02%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 914 190,00	7,48%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 676 691,64	6,55%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 074 542,59	4,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	922 217,53	3,60%
GOLDMAN SACHS EURO CR -10DEURAC	LU2651940285	FCPR	31/12/2025	100 000,00	0,39%

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, **le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre** suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie.

Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, **et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026** (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée.

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn)

À l'instar d'UD III, BlackRock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin septembre, **le fonds est déployé à environ 46 % sur un total de 14 lignes.**

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/09/2025, **le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Outre la cession de TECVIA au Q4 2025, la performance du portefeuille est également **tirée par Bradford**, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis.

Ainsi, **le MOIC brut du portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x**.

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth / Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR**.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin décembre** et a **investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e.,** Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile.

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 septembre, le portefeuille **du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15 %**, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation.

GIP V affiche **un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

Le MOIC de la poche euro s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 49 % et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière.

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Société de gestion	SIENNA GESTION							
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION							
Fonds de fonds	Oui							
Indicateur de référence	Néant							
Valorisateur	BNP PARIBAS FUNDS SERVICES							
Dépositaire	BNP PARIBAS SA							
Commissaire aux comptes	KPMG							
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)							
Date de création du fonds	05/07/2024							
Durée de vie du fonds	99 ans							
Classification	Sans classification							
Part	A3							
Fréquence de valorisation	Bimensuelle							
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6							
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l’actif net du fonds sur une période d’un mois							
Code ISIN	FR001400LQU0							
Admission Euroclear	Oui							
Devise	Euro (EUR)							
Valeur liquidative d’origine	100 €							
Montant minimum de souscription	1 000 €							
Période de souscription	Ouvert à tout moment							
Décimalisation des parts	Millièmes de part							
Affectation des résultats	Capitalisation							
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans							
SRI ⁽¹⁾	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	2,00 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	3,83 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; Clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres ; Personnes physiques au nominatif dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement;

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
[pa.nonotte-varly
@sienna-im.com](mailto:pa.nonotte-varly@sienna-im.com)



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
[laetitia.gaudenzi
@sienna-im.com](mailto:laetitia.gaudenzi@sienna-im.com)



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
[lucas.presier
@sienna-im.com](mailto:lucas.presier@sienna-im.com)



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
[bilel.marjaoui
@sienna-im.com](mailto:bilel.marjaoui@sienna-im.com)



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
[cyril.grinblat
@sienna-im.com](mailto:cyril.grinblat@sienna-im.com)

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO Lux
Paris

06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest

06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement. L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation – A4

31 décembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

Ce document constitue un reporting d'information et ne saurait être assimilé à une communication à caractère publicitaire.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

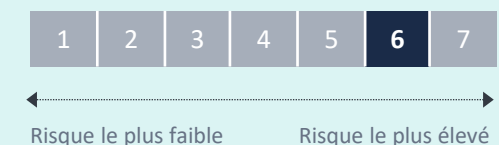
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A4

En 2025, le **FCPR Sienna Private Assets Allocation** a fait preuve de résilience, en affichant **une performance positive** (parts A2 et A3) malgré un contexte moins favorable.

Deux éléments ont pesé sur les résultats :

- **la baisse du dollar face à l'euro**, qui a réduit la valeur des investissements libellés en dollars ;
- **les frais de gestion des fonds non cotés**, calculés sur les montants engagés pendant la période d'investissement.

Dans le même temps, la poche non cotée a poursuivi son développement, **renforçant la diversification du portefeuille, qui compte désormais plus de 60 entreprises sous-jacentes**. Cette dynamique se traduit par une création de valeur concrète, avec **une hausse de la valeur des investissements du portefeuille** (mesurée notamment par l'évolution du multiple d'investissement, MOIC** brut moyen). Autrement dit, les actifs détenus gagnent en valeur.

Ainsi, la construction actuelle du portefeuille permet d'éviter le creux de performance qui peut être observé au début des investissements en private equity (la courbe en J), ce qui constitue un **signal positif pour la suite**.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

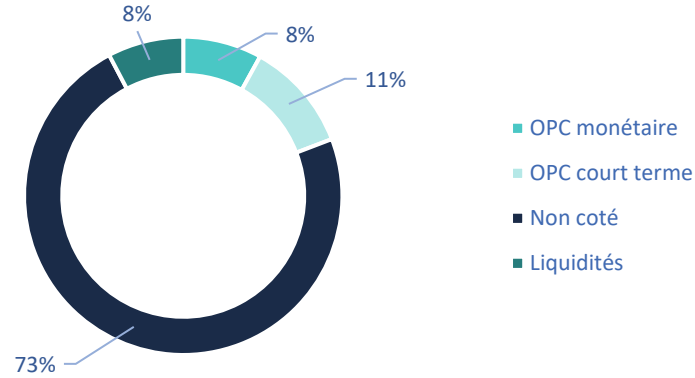
*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A4

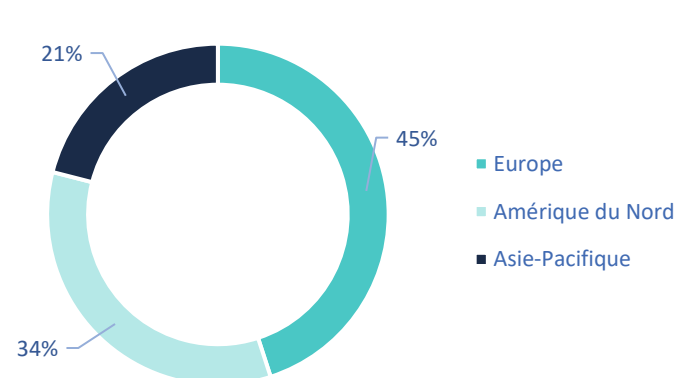
Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 103,69 €

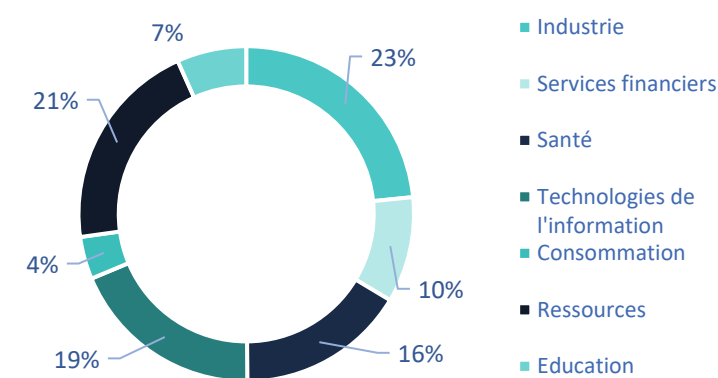
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 080 714,23	19,84%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 320 570,05	12,97%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 856 174,98	11,15%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 684 169,35	10,48%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 951 799,00	7,62%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	2 053 890,82	8,02%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 914 190,00	7,48%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 676 691,64	6,55%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 074 542,59	4,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	922 217,53	3,60%
GOLDMAN SACHS EURO CR -10DEURAC	LU2651940285	FCPR	31/12/2025	100 000,00	0,39%

*La composition du fonds peut évoluer en fonction du rythme de déploiement et des conditions de marché. **Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée.

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, **le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre** suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie.

Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, **et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026** (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée.

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn)

À l'instar d'UD III, BlackRock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin septembre, **le fonds est déployé à environ 46 % sur un total de 14 lignes.**

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/09/2025, **le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Outre la cession de TECVIA au Q4 2025, la performance du portefeuille est également **tirée par Bradford**, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis.

Ainsi, **le MOIC brut du portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x**.

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth / Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR**.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin décembre** et a **investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e.,** Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile.

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 septembre, le portefeuille **du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15 %**, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation.

GIP V affiche **un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

Le MOIC de la poche euro s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 49 % et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière.

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A4

Société de gestion	SIENNA GESTION						
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION						
Fonds de fonds	Oui						
Indicateur de référence	Néant						
Valorisateur	BNP PARIBAS FUNDS SERVICES						
Dépositaire	BNP PARIBAS SA						
Commissaire aux comptes	KPMG						
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)						
Date de création du fonds	05/07/2024						
Durée de vie du fonds	99 ans						
Classification	Sans classification						
Part	A4						
Fréquence de valorisation	Bimensuelle						
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6						
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l’actif net du fonds sur une période d’un mois						
Code ISIN	FR001400ZEY8						
Admission Euroclear	Non						
Devise	Euro (EUR)						
Valeur liquidative d’origine	100 €						
Montant minimum de souscription	100 000 €						
Période de souscription	Ouvert à tout moment						
Décimalisation des parts	Millièmes de part						
Affectation des résultats	Capitalisation						
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans						
SRI ⁽¹⁾	1	2	3	4	5	6	7

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	0,75 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	2,58 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Parts réservées aux investissements réalisées par des organismes de placement collectif. Les Parts A4 sont émises au nominatif administré uniquement.

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO Lux
Paris

06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest

06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement. L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation –A5

31 décembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

Ce document constitue un reporting d'information et ne saurait être assimilé à une communication à caractère publicitaire.

La diffusion, l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Chaque investisseur doit s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou acquérir des parts du fonds.

L'investissement présente un risque de perte en capital.



SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité⁽¹⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net), **growth / venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

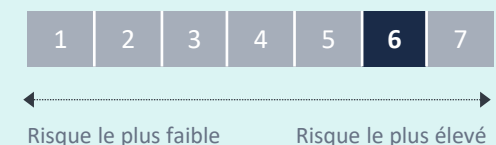
Principaux risques ⁽²⁾

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE 8 ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽³⁾ ARTICLE 8

INDICATEUR DE RISQUE ⁽⁴⁾



(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.

(2) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

(3) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(4) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A5

En 2025, le **FCPR Sienna Private Assets Allocation** a fait preuve de résilience, en affichant **une performance positive** (parts A2 et A3) malgré un contexte moins favorable.

Deux éléments ont pesé sur les résultats :

- **la baisse du dollar face à l'euro**, qui a réduit la valeur des investissements libellés en dollars ;
- **les frais de gestion des fonds non cotés**, calculés sur les montants engagés pendant la période d'investissement.

Dans le même temps, la poche non cotée a poursuivi son développement, **renforçant la diversification du portefeuille, qui compte désormais plus de 60 entreprises sous-jacentes**. Cette dynamique se traduit par une création de valeur concrète, avec **une hausse de la valeur des investissements du portefeuille** (mesurée notamment par l'évolution du multiple d'investissement, MOIC** brut moyen). Autrement dit, les actifs détenus gagnent en valeur.

Ainsi, la construction actuelle du portefeuille permet d'éviter le creux de performance qui peut être observé au début des investissements en private equity (la courbe en J), ce qui constitue un **signal positif pour la suite**.

Les gérants du fonds :



Gilles GUÉRIN

Multigestion –
Actifs Privés



Philippe PERRODY

Gestion Diversifiée et
Allocation d'Actifs

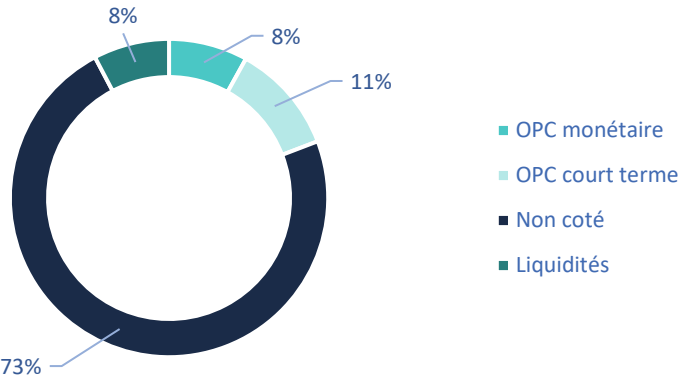
*Les analyses reflètent l'opinion des gérants à la date du reporting et ne constituent pas une garantie de performance. **Multiple on Invested Capital (MOIC) : multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Composition du fonds* [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A5

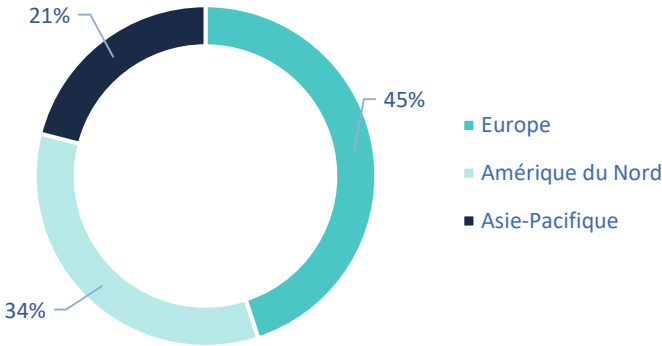
Actif net : 25,6 M€

Valeur liquidative : 103,85 €

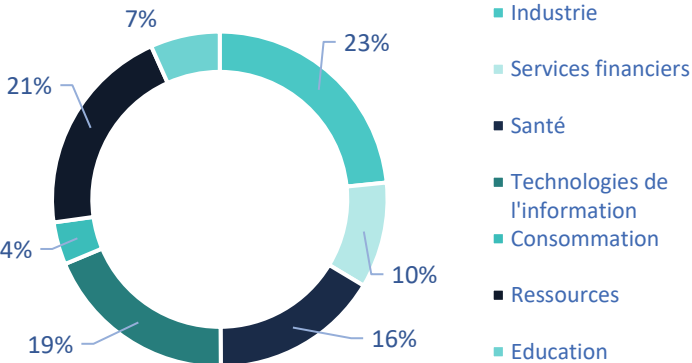
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique **



Répartition sectorielle **



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 080 714,23	19,84%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 320 570,05	12,97%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 856 174,98	11,15%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 684 169,35	10,48%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 951 799,00	7,62%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	2 053 890,82	8,02%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 914 190,00	7,48%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 676 691,64	6,55%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 074 542,59	4,20%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	922 217,53	3,60%
GOLDMAN SACHS EURO CR -10EURAC	LU2651940285	FCPR	31/12/2025	100 000,00	0,39%

*La composition du fonds peut évoluer en fonction du rythme de déploiement et des conditions de marché. **Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée.

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : Private Equity -Growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Convictions

Nordic Alpha II (Growth, 5mn€)

NAP II est une stratégie de type croissance avec des sous-jacents non rentables à l'entrée (Ebitda <0).

Le fonds a vocation à investir dans une quinzaine de sociétés basées en Scandinavie ou en Allemagne, présentant un fort potentiel de croissance et d'internationalisation, et cible des sociétés ancrées dans les secteurs suivants : Agro Tech / Food Tech, Economie Circulaire, Energies renouvelables, Digital et industrie 4.0 Mobilité.

Après un départ poussif, compte tenu notamment de la provision notable passée sur une ligne, **le MOIC brut du portefeuille est repassé au-dessus du cost à fin septembre** suite à la revalorisation notable sur Stabl Energy, spécialiste des solutions de stockage d'énergie.

Le fonds reste toutefois logiquement encore ancré dans sa courbe en J, **et le gérant devra accélérer son déploiement en 2026** (taux d'appel de ~25% à fin décembre pour 5 sociétés en portefeuille) pour limiter l'impact des frais et diluer davantage la provision constatée.

La dimension ESG du fonds (SFDR 9) est toutefois à souligner, NordicAlpha II étant majoritairement aligné à la taxonomie européenne.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

BlackRock PEIC (Co-investissement, \$8mn)

À l'instar d'UD III, Blackrock Private Equity Impact Capital est un fonds de co-investissement qui bénéficie notamment de la plateforme BlackRock pour le sourcing.

Le gérant se distingue toutefois d'Unigestion par sa dimension ESG, car l'ensemble des investissements réalisés a pour objectif de répondre aux 5 thématiques suivantes : Santé et bien-être, Climat, Ressources, Education et l'Inclusion financière.

À fin septembre, **le fonds est déployé à environ 46 % sur un total de 14 lignes.**

Le MOIC brut du portefeuille progresse sur l'année à près de 1,4x pour un TVPI d'environ 1,2x en dollars à l'échelle du fonds et bénéficie entre autres de revalorisations notables sur EcoVadis, société française et fournisseur mondial de notations RSE pour les entreprises sur différents secteurs et Monogram, prestataire de soins à domicile américain pour les patients souffrant de multiples maladies chroniques.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Points clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Unigestion Direct III (Co-investissement, 8mn€)

Le fonds de co-investissement UD III (vintage 2022) **permet à ses investisseurs d'être exposés à des sociétés difficiles d'accès** (revenus récurrents à l'entrée, ratios de FCF/EBITDA élevés à l'entrée et des niveaux de marges importants) avec une structure de frais avantageuse.

Au 30/09/2025, **le fonds est investi dans 14 sociétés pour un taux d'appel de 61 %**. Le portefeuille est bien ventilé entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et la France est le troisième pays le plus représenté (2 sociétés pour c. 10 % du portefeuille).

Outre la cession de TECVIA au Q4 2025, la performance du portefeuille est également **tirée par Bradford**, l'un des principaux fournisseurs de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances dans le sud-est des États-Unis.

Ainsi, **le MOIC brut du portefeuille dépasse les 1,5x pour un TVPI supérieur à 1,3x**.

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth / Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
 - 100 % France
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

Ciclad 7 (LBO, 5mn€)

Ciclad, au même titre que 21 Invest, apporte une **exposition française marquée au portefeuille du FCPR**.

Ciclad est une société de gestion française qui investit notamment dans des sociétés ayant une position stratégique sur un marché de niche et privilégie les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes...).

En conséquence, **le gérant obtient des prix d'acquisition attractifs à l'image du fonds 7 qui affiche un EV/EBITDA moyen à l'entrée autour de 6x.**

Le fonds, est actuellement **appelé à 33 % à fin décembre** et a **investi dans 7 sociétés dont 2 nouvelles transactions sur le deuxième semestre i.e.,** Episod qui propose des cours de sport collectifs, dont le business model repose sur des ventes à la séance et Capelec, société spécialisée dans les équipements de mesure et de contrôle dans le secteur de l'automobile.

Au global, **la performance de Ciclad 7 est toujours portée par AlloVoisins**, ce qui permet au fonds d'afficher un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,2x à fin septembre malgré la dilution afférente aux nouveaux deals, pour un TVPI supérieur à 1x au niveau du fonds.

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de \$1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbone), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
 - Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

GIP V (Infrastructure, \$7mn)

GIP est l'un des plus gros **gérants d'infrastructures au niveau mondial** avec **environ \$180Mds d'actifs sous gestion**.

GIP V suit la même stratégie d'investissement que les précédents vintages et **compte investir dans 10 à 15 actifs d'Infrastructures sur des tickets \$1Md à \$2,5Mds** par transaction à travers 4 secteurs principaux: Energie, Transports, Traitement des déchets et Digital.

Il se positionne sur des projets à large capitalisation, principalement dans les pays de l'OCDE.

GIP V est donc **un fonds d'Infrastructure complémentaire** à EQT Infra VI par son profil de risque à dominance Core+ à date qui devrait générer du yield à terme ainsi que par le ciblage d'actifs Large Cap.

Au 30 septembre, le portefeuille **du fonds V est composé de seulement 5 actifs à Q3 2025, pour un taux d'appel d'environ 15 %**, taux qui pourrait nettement progresser en 2026 grâce à plusieurs transactions en cours de finalisation.

GIP V affiche **un MOIC portefeuille à 1,4x à Q3 2025**, la performance étant principalement tirée par le deal Columbia Pipeline System, réseau de transmission de gaz aux Etats-Unis, pour un TVPI proche de 1x en dollars.

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle internationale. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Convictions

Alpinvest ASF VIII (Secondaire, 7mn€)

Alpinvest ASF VIII est une stratégie de Private Equity Secondaire faisant partie **d'une plateforme intégrée de plus de 85 Mds \$ d'AuM** qui comprend également des investissements primaires, des co-investissements ou encore des solutions de crédit, appartenant au groupe Carlyle.

ASF VIII bénéficie de cette plateforme dans le cadre de sa franchise secondaire, **qui s'appuie notamment sur un réseau de 380+ GPs et 1000+ LPs.**

Le gérant se focalise sur le segment des sociétés de taille intermédiaire (Mid Market).

À fin septembre, le fonds est engagé à environ deux tiers de sa taille cible sur des transactions de PE secondaires très diversifiées. Le portefeuille est équilibré entre rachats d'engagement au secondaire d'investisseurs (cf. LP led) et fonds de continuation visant à offrir de la liquidité à des GPs (cf. GP led).

ASF VIII est en majorité exposé à des actifs situés en Amérique du Nord (~70 %), avec une exposition Europe toutefois marquée (~30 %).

Le MOIC de la poche euro s'établit autour de 1,2x à fin septembre pour un TVPI d'environ 1x, le fonds ayant entre autres pâti d'un effet de change défavorable sur le dollar et du coût élevé de la ligne de crédit.

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissance élevée. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Convictions

21 Invest France VI (LBO, 5mn€)

Le gérant a été choisi pour son profil Growth/Buyout, vecteur d'alpha sur le segment Lower Mid-Market en France et affiche selon nous une complémentarité intéressante avec Ciclad qui recherche une diversification plus importante tout en étant agnostique en termes de secteurs d'investissement.

21 Invest, à l'inverse, **se concentre uniquement sur 4 secteurs i.e.tech/logiciels, services aux entreprises, santé et éducation** en ciblant des actifs de grande qualité qui présentent des caractéristiques fondamentales notables i.e. croissance, marge et récurrence de revenus élevés.

Le fonds est actuellement appelé à 49 % et a investi dans 5 sociétés rentables dont 2 présentent des revalorisations attractives à fin septembre i.e. Agorastore, plateforme BtoB d'enchères en ligne permettant aux collectivités publiques et aux entreprises de valoriser et céder leurs biens d'occasion et Conex, spécialiste des logiciels de gestion de la déclaration douanière.

Compte tenu de la performance embarquée, **21 Invest France VI affiche à fin septembre un MOIC portefeuille de l'ordre de 1,4x pour TVPI d'environ 1,2x à l'échelle du véhicule.**

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value-add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add. Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 -70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50 - 60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

EQT Infrastructure VI (Infrastructure, 5mn€)

EQT est une plateforme d'investissement internationale iconique spécialisée sur les marchés privés. Fondée en 1994 en Suède, **elle gère plus de 250Mds€, incluant +50Mds€ en infrastructure**. Cette expertise a été lancée en 2008 et regroupe 130+ professionnels.

La stratégie se montre complémentaire à GIP par son profil Value-Add. L'approche du gérant est hybride entre du Private Equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures.

Le fonds EQT Infra VI est bien déployé dans 13 transactions sur des actifs d'infrastructures sociales, de transport, digitales ou encore d'énergie.

Le MOIC portefeuille est revalorisé autour de 1,1x compte tenu de la croissance observée sur certaines participations et le fonds pourrait sortir de sa courbe en J au cours des prochains trimestres.

Deux nouvelles transactions ont été récemment réalisées i.e. Eagle RailCar Services, la plus grande plateforme indépendante de réparation et d'entretien de wagons aux Etats-Unis et Seven Seas Water, plateforme de premier plan dans le domaine du Water-as-a-Service fournissant des solutions fiables et durables de traitement de l'eau et des eaux usées à travers l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A5

Société de gestion	SIENNA GESTION							
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION							
Fonds de fonds	Oui							
Indicateur de référence	Néant							
Valorisateur	BNP PARIBAS FUNDS SERVICES							
Dépositaire	BNP PARIBAS SA							
Commissaire aux comptes	KPMG							
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)							
Date de création du fonds	05/07/2024							
Durée de vie du fonds	99 ans							
Classification	Sans classification							
Part	A5							
Fréquence de valorisation	Bimensuelle							
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6							
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l’actif net du fonds sur une période d’un mois							
Code ISIN	FR001400ZEZ5							
Admission Euroclear	Non							
Devise	Euro (EUR)							
Valeur liquidative d’origine	100 €							
Montant minimum de souscription	30 000 €							
Période de souscription	Ouvert à tout moment							
Décimalisation des parts	Millièmes de part							
Affectation des résultats	Capitalisation							
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans							
SRI ⁽¹⁾	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	5 % max
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents et de fonctionnement	2,00 %
Autres frais récurrents de fonctionnement	0,10 %
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Frais de gestion totaux annuels max.	3,83 %
Commission de surperformance	Néant
Souscripteurs concernés	Réservées aux investissements réalisés par des personnes physiques.

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de
Relations
Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de
Relations
Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de
Relations
Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Margot
ROUSSEL**
Relations partenaires
CGP & MFO Lux
Paris

06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com



**Mathias
BONNET**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Sud Ouest

06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement.

L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Identifiant d'entité juridique : 9695008RHXH9Z4U1KV02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents après analyse interne des pratiques extra-financières via un questionnaire formalisé.

Ces fonds peuvent être classés en articles 6, 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR selon les proportions suivantes :

- 50% maximum de fonds sous-jacents classés en article 6 SFDR, après analyse du fonds selon le questionnaire;
- 50% minimum de fonds sous-jacents classés en article 8 ou 9 SFDR, après analyse du fonds selon le questionnaire.

Le questionnaire adressé aux sociétés de gestion porte notamment sur :

- la politique d'exclusion appliquée dans le fonds (i.e l'exclusion des activités liées au charbon par exemple)
- la politique d'investissement responsable du fonds (existence, objectifs, thèmes couverts, ...)
- la politique ESG de la société de gestion (réfèrent ESG, formation, bilan carbone, ...)
- les procédures ISR lors des différentes phases (pré-investissement, période de détention, ...)
- les pratiques de reporting (rapport annuel extra-financier, PAI, empreinte carbone, ...)

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La promotion de caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par la proportion d'actifs investis dans des produits financiers sous-jacents respectant le process ESG décrit ci-dessus. Cette proportion a été la suivante en 2025 :

	Part nette du fonds
Fonds art. 6	18,82%
Fonds art. 8 & 9	75,30%
Non éligible (cash)	5,87%

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le Fonds ayant changé de méthodologie, son résultat n'est pas comparable à l'année précédente.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via le questionnaire ESG réalisé avant investissement s'assurant de la bonne prise en compte des PAI dans les fonds sous-jacents.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
UNIGESTION	OPC	19,84%	Suisse
BLACKROCK P E IMPACT	OPC	12,97%	France
SIENNA TRESORERIE PLUS	OPC	11,15%	France
21 INVEST FRANCE VI	OPC	10,48%	France
SIENNA MONETAIRE	OPC	8,02%	France
ALPINVEST SECONDARIES FUND	OPC	7,62%	Luxembourg
EQT INFRASTRUCTURE VI	OPC	7,48%	Luxembourg
CICLAD	OPC	6,55%	France
GLOBAL PARTNERS V-C2	OPC	4,20%	États-Unis
NORDIC ALPHA PARTNERS 2	OPC	3,60%	Danemark
GOLDMAN SAC EURO CR 10DEURAC	OPC	0,39%	Luxembourg



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

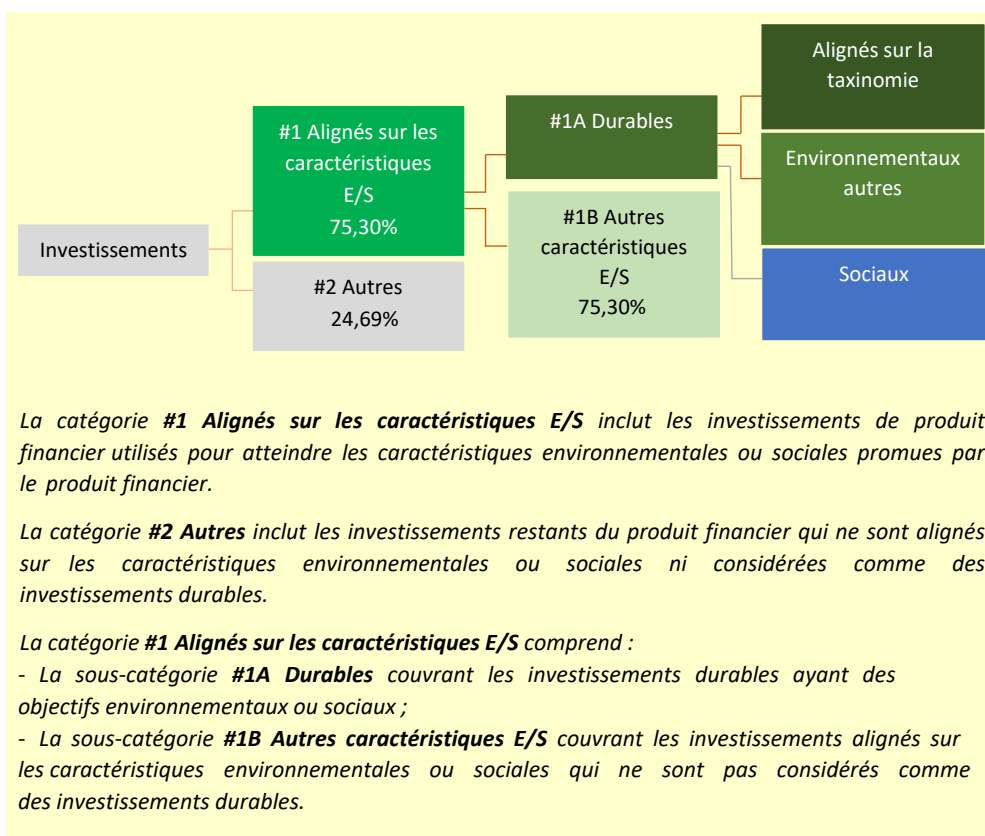
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
OPC	92,30%
Monétaire	7,70%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

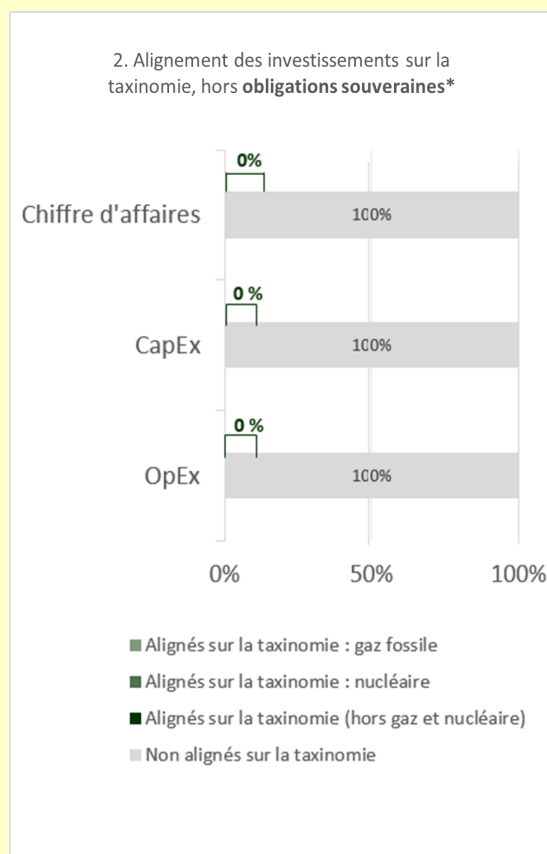
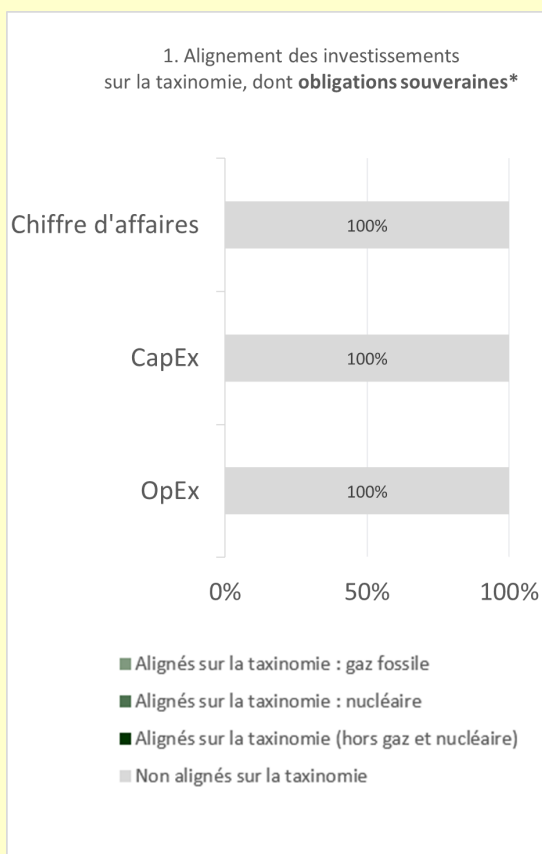
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » incluent :

- des liquidités ou équivalent, notamment des contrats de dépôt, des instruments du marché monétaire utilisés pour la gestion de la liquidité du Fonds ;
- des produits dérivés utilisés dans un but de couverture ;
- d'autres investissements éligibles au Fonds mais non couverts par le processus ESG d'autres investissements éligibles au Fonds car couverts par le questionnaire ESG et son analyse mais classifiés article 6 SFDR.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Un contrôle du respect du processus extra-financier décrit du fonds est effectué par Sienna gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
N/A